



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

COMITE TECHNIQUE

Vingt-septième session

Genève, 16 - 18 octobre 1991

COMPTE RENDU

adopté par le Comité techniqueOuverture de la session

1. Le Comité technique (ci-après dénommé "comité") a tenu sa vingt-septième session à Genève du 16 au 18 octobre 1991. La liste des participants figure à l'annexe I du présent compte rendu.

2. La session est ouverte par M. G. Fuchs, président du comité, qui souhaite la bienvenue aux participants.

Adoption de l'ordre du jour

3. Le comité adopte l'ordre du jour qui figure dans le document TC/27/1 Rev.

RAPPORTS SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA)

4. M. Camlin (GB) indique que le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA) a tenu sa vingtième session à Beltsville, MD (Etats-Unis d'Amérique), du 13 au 17 mai 1991. Au cours de cette session, dont le compte rendu complet a été publié sous la cote TWA/20/9, le TWA s'est penché sur la révision des projets de principes directeurs d'examen du maïs, du colza et du lin. Il a confié au Groupe de travail technique sur les plantes potagères le soin de poursuivre les travaux de révision des principes directeurs d'examen du pois. En plus des questions touchant aux principes directeurs d'examen, le TWA a abordé ou repris l'examen des questions suivantes :

i) l'introduction du critère de variété "essentiellement dérivée" dans le texte de 1991 de la Convention UPOV;

ii) les possibilités d'une coopération plus active avec les obtenteurs pour l'examen des variétés; il a noté plus particulièrement l'examen pratiqué aux Etats-Unis d'Amérique et en Nouvelle-Zélande et celui prévu au Canada, ainsi que l'examen des variétés de maïs à l'étude en France;

iii) l'application de l'électrophorèse dans le cadre de l'examen DHS et ses incidences éventuelles sur la notion de distinction;

iv) les différentes notions de variétés pour le colza (variété de lignée pure, population à base génétique étroite, variété hybride, variété synthétique);

v) le changement proposé pour le groupement des espèces de Brassica à des fins de dénomination, qu'il a rejeté.

vi) De plus, outre que le Sous-groupe traitant de l'application de l'électrophorèse aux céréales et le Sous-groupe sur le colza qui ont déjà fonctionné, il a constitué un Sous-groupe sur le maïs.

5. La vingt et unième session du TWA se tiendra à Menstrup Kro (Danemark), du 16 au 19 juin 1992. Le Sous-groupe de l'application de l'électrophorèse aux céréales s'est réuni à Hanovre (Allemagne), les 8 et 9 octobre 1991, le Sous-groupe sur le colza se réunira à La Minière (France), les 23 et 24 octobre 1991, et le Sous-groupe sur le maïs à La Minière (France), du 18 au 20 février 1992. A sa prochaine session, le TWA prévoit d'examiner les rapports des sous-groupes susmentionnés et d'en prendre note, et aussi de poursuivre ou de commencer les travaux sur les principes directeurs révisés ou nouveaux d'examen du pois (révision), du maïs (révision), du colza (révision), du lin (révision), de la betterave fourragère et du soja. Il prévoit également d'examiner les questions suivantes : coopération avec les obtenteurs pour l'examen des variétés; électrophorèse et mesure de la couleur dans le cadre de l'examen des variétés; méthodes statistiques.

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC)

6. En l'absence du président, le Bureau de l'Union indique que le Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC) a tenu sa neuvième session à La Minière, Guyancourt (France), du

29 au 31 mai 1991, sous la présidence de M. K. Kristensen (Danemark). Au cours de cette session, dont le compte rendu détaillé a été publié sous la cote TWC/9/12, le TWC a abordé ou repris l'examen des questions suivantes et pris les décisions ci-après :

i) il a examiné la question de savoir si les mots "par au moins un caractère" dans le texte de 1991 de la Convention UPOV permet d'appliquer l'analyse multivariée à des fins de distinction;

ii) il a modifié l'abréviation utilisée pour l'analyse globale sur plusieurs années qui est désormais COYD pour la distinction et COYU pour l'uniformité, et a adapté les programmes d'ordinateur correspondants pour qu'ils puissent être exploités sur un ordinateur personnel, pour que les données manquantes puissent être traitées et que les ensembles de données portant sur deux et trois ans, respectivement, puissent être calculées en un seul passage sur machine;

iii) il a continué d'étudier le programme pour le calcul de la plus petite différence significative à long terme à partir de données provenant d'essais passés, pour l'examen d'un nombre réduit de variétés;

iv) il a poursuivi ses débats sur le critère d'uniformité sur plusieurs années (COYU) et approuvé provisoirement des niveaux de probabilité qui permettront une transition facile entre le critère actuel et le nouveau critère;

v) il a proposé d'apporter une modification à la règle concernant les plantes aberrantes tolérées figurant dans l'Introduction générale aux principes directeurs d'examen pour les variétés essentiellement autogames afin de donner à cette règle un fondement statistique plus solide;

vi) il a réexaminé les propositions concernant une structure commune des données pour le traitement des données électrophorétiques;

vii) il a poursuivi ses débats sur les programmes permettant de choisir les variétés les plus proches d'une variété candidate;

viii) il a poursuivi ses débats sur la description variétale normalisée à partir d'une sélection de caractères tirés des principes directeurs d'examen du pois, du blé, de l'orge et de l'avoine;

ix) il a poursuivi ses débats sur l'échange d'informations sous forme électronique et, pour commencer, de descriptions publiées de variétés pour qu'il soit plus facile de les incorporer sous forme électronique directement dans un autre système informatique;

x) il a examiné les possibilités d'accès aux données internationales et décidé de diffuser un document à ce sujet aux autres groupes de travail techniques;

xi) il a continué de mettre à jour sa liste de programmes qui peuvent être intégrés facilement dans d'autres systèmes informatiques concernant les variétés;

xii) il a débattu de nouveau de façon approfondie de la différence entre écarts minimaux et calcul de la plus petite différence significative;

xiii) il a revu les documents concernant les méthodes statistiques examinés dans le passé et élaborera un index pour qu'il soit plus facile de retrouver les documents afin que ses nouveaux membres puissent comprendre plus aisément ses travaux et réalisations.

7. La dixième session du TWC se tiendra à Wageningen (Pays-Bas), du 2 au 4 juin 1992. A cette session, le TWC envisage d'aborder ou de reprendre l'examen des points suivants : analyse de la distinction sur plusieurs années (COYD) et plus petite différence significative à long terme; analyse de l'uniformité sur plusieurs années (COYU); examen de l'homogénéité; analyse multivariate; description des variétés (format électronique pour le transfert des descriptions de variétés, notations de l'UPOV); accès aux données internationales; programmes pouvant être intégrés facilement dans d'autres systèmes informatiques des services des Etats Membres concernant les variétés; écarts minimaux entre variétés; révision des documents sur les méthodes statistiques examinés lors de sessions précédentes; traitement de caractères déterminés visuellement.

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF)

8. M. B. Spellerberg (DE) indique que le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF) a tenu sa vingt-deuxième session à Bordeaux (France), du 11 au 14 juin 1991. Au cours de cette session, dont le compte rendu complet a été publié sous la cote TWF/22/4, le TWF a terminé ses travaux sur les projets de principes directeurs d'examen de la myrtille, du Ribes nidigrolaria et de l'airelle rouge, qui vont être présentés maintenant au Comité technique pour adoption définitive. Il a aussi examiné les projets de principes directeurs d'examen des agrumes (révision), des porte-greffes de prunus et du poirier du Japon, sur lesquels il devra néanmoins revenir lors de sa prochaine session. En outre, le TWF a abordé ou repris l'examen de plusieurs autres questions et est arrivé aux conclusions suivantes :

i) il a noté que le nouveau critère de "variété essentiellement dérivée" pourrait avoir une incidence importante sur les variétés fruitières, notamment sur certaines espèces comme le pommier, dont la plupart des variétés ont été obtenues par mutation, et il fera une étude sur les variétés parentales des variétés de pommier actuelles;

ii) il a demandé au Comité technique d'envisager l'élaboration d'un système d'échange électronique d'informations publiées dans les bulletins nationaux, de préférence sur une base internationale par l'UPOV;

iii) il a poursuivi ses débats sur la coopération avec les obtenteurs pour l'examen des variétés, mais a dit préférer que la description des variétés soit faite par le service national;

iv) il a réexaminé la question de l'application de méthodes nouvelles, notamment l'électrophorèse et l'analyse d'images, à l'examen des variétés et a confirmé sa position selon laquelle l'introduction de l'électrophorèse est moins nécessaire pour les espèces qui relèvent de son domaine de compétence, les caractères classiques à disposition étant suffisants pour distinguer les variétés.

9. La vingt-troisième session du TWF se tiendra à Nelspruit (Afrique du Sud) du 24 août au 2 septembre 1992. Au cours de cette session, le TWF prévoit d'achever ses travaux sur les principes directeurs d'examen des agrumes (révision), des porte-greffes de prunus et du poirier du Japon en vue de les soumettre au Comité technique pour adoption définitive. Par ailleurs, il abordera ou reprendra l'examen des documents de travail sur les principes directeurs d'examen du pommier (révision), du poirier (révision) et du cerisier (révision). Il compte aussi examiner les autres questions suivantes : observations relatives aux couleurs; méthodes, techniques et matériel (nouveaux) d'examen des variétés; méthodes statistiques; état sanitaire du matériel végétal, mutations et écarts minimaux; variétés essentiellement dérivées, échange électronique de données.

Rapport sur l'état d'avancement du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO)

10. Mme E. Buitendag (ZA) indique que le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO) a tenu sa vingt-quatrième session à Cambridge (Royaume-Uni), du 24 au 28 juin 1991. Au cours de cette session, dont le compte rendu détaillé a été publié sous la cote TWO/24/12, le TWO a achevé ses travaux sur les principes directeurs d'examen du lis (révision), du dieffenbachia, de l'hortensia et de l'azalée en pot en vue de les soumettre au Comité technique pour adoption définitive. Il a aussi achevé ses travaux sur les principes directeurs d'examen de l'aster en vue de les soumettre aux organisations professionnelles pour observations. En plus des questions touchant à l'élaboration ou à la révision de principes directeurs d'examen, le groupe de travail a abordé ou repris l'examen de plusieurs autres questions, avec les résultats suivants :

i) il a pris note de la révision de la Convention UPOV et examiné de façon approfondie les effets possibles de l'expression "au moins un caractère" sur l'application de l'analyse multivariée, des mots "expression [du] caractère" sur la possibilité d'appliquer le polymorphisme de la longueur des fragments de restriction à des fins de distinction, ainsi que les conséquences du critère de variété "essentiellement dérivée" dans son domaine de compétence, la mutation étant l'une des principales techniques d'amélioration;

ii) il a examiné de façon approfondie le problème de la multitude de clones existants dans certaines espèces forestières (par suite de l'obligation légale pour les sylviculteurs d'utiliser un grand nombre de clones différents pour leurs plantations) qui l'empêche actuellement d'achever son projet de principes directeurs d'examen de l'épicéa commun; il rassemblera des renseignements sur les méthodes utilisées par les sylviculteurs pour séparer les clones et déterminera ensuite si le caractère particulier de la situation justifie une méthode différente de celle appliquée dans les principes directeurs d'examen ordinaires;

iii) il continuera de rassembler des données sur certaines espèces à partir de divers bulletins nationaux;

iv) il a poursuivi ses débats sur l'échange international de données et a proposé au Comité technique que l'UPOV établisse une base de données informatique centrale;

v) il a examiné de façon approfondie les problèmes d'homogénéité et de stabilité des variétés d'espèces ayant des taux élevés de mutation et prendra des décisions cas par cas lorsqu'il élaborera des principes directeurs d'examen ou révisera ceux qui existent déjà;

vi) il a pris note des rapports sur la coopération avec les obtenteurs pour l'examen des variétés, mais la majorité de ses membres ont réaffirmé que les observations relatives aux plantes doivent être faites par les experts gouvernementaux;

vii) il a poursuivi ses débats sur l'utilisation accrue de cultures tissulaires et suivra la question de près;

viii) il a pris note de la liste mise à jour des ouvrages et documents de référence et il vérifiera et complétera toutes les inscriptions concernant les espèces ornementales.

11. La vingt-cinquième session du TWO se tiendra à Stellenbosch (Afrique du Sud), du 27 août au 7 septembre 1992. Au cours de cette session, le groupe de travail prévoit d'achever ses travaux sur les principes directeurs d'examen de l'aster en vue de les soumettre au Comité technique pour adoption définitive; il examinera aussi des documents de travail sur les principes directeurs d'examen du weigela, du pyracantha, de l'iris, de l'anigozanthos, du chrysanthème (révision), de la gentiane, du limonium, du saintpaulia (révision), de la lavande et du lavandin. Il compte aussi examiner les points suivants : questions à soumettre au TWC; observations relatives aux couleurs; méthodes, techniques et matériel nouveaux d'examen des variétés; analyse multivariée; base de données informatique centrale; homogénéité des espèces à multiplication végétative; variétés issues de clonages multiples; liste des espèces dont des variétés sont examinées; principes directeurs généraux d'examen des espèces ornementales. Le TWO a déjà pris note d'une invitation à tenir sa session de 1993 à Antibes (France).

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV)

12. M. N.P.A. van Marrewijk (NL) indique que le Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV) a tenu sa vingt-quatrième session à Kecskemét (Hongrie), du 4 au 7 juin 1991. Au cours de cette session, dont le compte rendu complet a été publié sous la cote TWV/24/10, le TWV a achevé ses travaux sur les principes directeurs révisés d'examen du persil et de la tomate, qui vont être présentés au Comité technique pour adoption définitive; il a aussi terminé ses travaux sur les principes directeurs d'examen du chou (révision), du haricot (révision) et du pois (révision), en vue de leur présentation aux organisations professionnelles pour observations. Par ailleurs, il a examiné un document de travail sur les principes directeurs d'examen de la pastèque sur lequel il devra néanmoins revenir à la session prochaine. En outre, le TWV a abordé ou repris l'examen de plusieurs autres questions, avec les résultats suivants :

i) il a examiné les difficultés que pose l'application de l'analyse de la distinction sur plusieurs années (COYD) et a proposé au Comité technique de revoir sa décision concernant l'application de cette méthode aux plantes potagères;

ii) il a examiné les problèmes de dénomination des variétés dans les classes 5 et 6 des recommandations de l'UPOV relatives aux dénominations variétales, et proposé au Comité technique d'inclure les espèces Brassica chinensis et Brassica pekinensis dans la classe 5 pour des raisons d'ordre commercial;

iii) il a pris note des difficultés que posent l'examen DHS des variétés reproduites "in vitro" à partir de variétés normalement reproduites par voie sexuée. Les expressions de caractères induits compliquent l'examen DHS, parce que ces expressions ne découlent pas de caractères pouvant être hérités. Le comité a été invité à étudier cette question;

iv) dans le cadre d'un sous-groupe, il a décidé de diviser le chapitre VIII des principes directeurs d'examen du pois en deux parties, l'une contenant des "Informations utiles pour la conduite de l'examen", qui sera insérée dans les-dits principes, et l'autre contenant des "Informations utiles pour les services chargés de l'examen", qui sera publiée sous la forme d'une annexe séparée.

13. Compte tenu de l'important arriéré de travail de révision des principes directeurs d'examen, le TWV a décidé de tenir deux sessions en 1992. La vingt-cinquième session se tiendra à l'ambassade d'Afrique du Sud à Paris (France) du 15 au 17 janvier 1992 et la vingt-sixième session, en Allemagne, du 23 au 26 juin 1992. Au cours des prochaines sessions, le TWV prévoit d'achever ses travaux sur les principes directeurs d'examen du chou (révision), du haricot (révision) et du pois (révision) en vue de leur présentation au Comité technique pour adoption définitive. Il prévoit aussi d'aborder ou de reprendre l'examen des documents de travail sur les principes directeurs d'examen des espèces suivantes : brocoli, chou-fleur (révision), pois chiche, concombre, cornichon (révision), cucurbita maxima, cucurbita moschata, ail, laitue (révision), oignon (révision), échalote, épinard (révision), pastèque, endive, onagre, poivron (révision), betterave rouge (révision). Il compte également examiner les points suivants : questions à soumettre au Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur; écarts minimaux entre variétés; caractères de résistance à la maladie; méthodes, techniques et matériel nouveaux d'examen des variétés.

Rapport sur la révision de la Convention UPOV

14. Le secrétaire général adjoint informe le comité des principaux résultats de la Conférence diplomatique de révision de la Convention UPOV. Il appelle l'attention sur les éléments suivants : la définition de la variété, l'étendue élargie de la protection, l'application obligatoire de la convention - à l'expiration de certains délais - à tous les genres et espèces végétaux, la possibilité pour les Etats d'exclure de la portée du droit d'obtenteur toute réutilisation du produit de la récolte comme semence par le fermier, la possibilité pour les organisations intergouvernementales qui ont leur propre système de protection des obtentions végétales de devenir parties à la convention, et l'introduction du système des variétés essentiellement dérivées.

Questions soumises par les groupes de travail techniques

15. Invitation de la Commission des Communautés européennes aux sessions du TWF et du TWO. Le comité prend note du document TC/27/8 et approuve la demande de la Commission des Communautés européennes à l'effet d'être invitée à envoyer des experts techniques aux futures sessions du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF) et du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO).

16. Expression des caractères. Le comité prend note du paragraphe 1 du document TC/27/3 dans lequel il est fait état de la préoccupation du TWO en ce qui concerne les termes "défini par l'expression des caractères" dans la définition de la variété figurant dans le texte de 1991 de la Convention UPOV. Il débat longuement de la question de savoir si le polymorphisme de la longueur des fragments de restriction indique l'expression du génotype d'une variété ou le génotype proprement dit. Alors que certains experts considèrent que le polymorphisme de la longueur des fragments de restriction (RFLP) permet de décrire le génotype proprement dit, d'autres considèrent la description par la technique RFLP de la structure des chromosomes, elle-même soumise à un contrôle génétique, comme étant le fruit de l'expression du génotype. Si les avis divergent sur la question de savoir si le polymorphisme de la longueur des fragments de restriction proprement dit peut servir à distinguer les variétés, tous les experts s'accordent pour dire qu'il peut être utilisé comme marqueur si ce dernier se rapporte à d'autres caractères. Finalement, le comité décide de poursuivre le débat sur cette question dans le cadre du Comité administratif et juridique, de recueillir l'avis d'experts et de revenir sur cette question lors de sa prochaine session.

17. Au moins un caractère. Le comité examine longuement la question de savoir si, compte tenu des termes "au moins un ... caractère ..." figurant dans la définition de la "variété", l'analyse multivariée peut être appliquée aux fins de l'examen de la distinction. Il convient que l'application de cette analyse à différents paramètres d'un caractère complexe - la forme, par exemple - est conforme à la définition de la variété, mais non son application à tous les caractères, qu'ils soient liés entre eux ou non. La question de son application à un petit nombre de caractères non liés entre eux ne peut pas être résolue et devra être réexaminée après avoir entendu l'avis du Comité administratif et juridique.

18. Variétés essentiellement dérivées. Le comité prend note des paragraphes 6 et 7 du document TC/27/3 et du document CAJ/29/2 consacrés à ce sujet. Il prend acte de la préoccupation du TWO et du TWF en ce qui concerne le nouveau critère, notamment pour les espèces pour lesquelles le processus d'obtention par mutation est très courant et reprend les déclarations faites précédemment selon lesquelles le nouveau critère ne doit pas aboutir à une réduction des écarts minimaux. Il examine une partie des exemples figurant à l'annexe du document CAJ/29/2 et approuve certains d'entre eux. Il convient de revenir sur la question des variétés essentiellement dérivées au cours de sa prochaine session et demande aux groupes de travail d'examiner aussi cette question dans l'intervalle, non pas parce qu'ils seront appelés à donner leur avis sur les exemples, mais essentiellement pour étudier ces derniers afin de mieux comprendre ce que l'on entend par "variété essentiellement dérivée". Il ressort à l'évidence de la majorité de ces exemples qu'il n'est pas possible de faire fond sur des exemples pour décider si une variété donnée est essentiellement dérivée ou non. Les exemples peuvent servir seulement à mieux comprendre la question. En définitive, une variété donnée est essentiellement dérivée ou non selon que la variété obtenue conserve ou non le génotype de la variété initiale et cela peut être indépendant de la méthode utilisée pour obtenir cette variété. Le comité suivra aussi les délibérations du Comité administratif et juridique sur cette question sur la base du document CAJ/29/2. En tout état de cause, il n'appartient pas aux services chargés de la protection des variétés végétales de décider si une variété est essentiellement dérivée ou non; cette décision appartient aux tribunaux, à la demande de l'obtenteur. La tâche des services peut consister uniquement à élaborer des méthodes pour déterminer le degré de similitude ou à trouver quels sont les autres moyens qui existent à cet effet.

19. Programmes pouvant être directement incorporés dans d'autres systèmes informatiques relatifs aux variétés végétales. Le comité prend note du recensement des programmes, qui figure dans le document TWC/VI/13 et encourage le TWC à poursuivre sa mise à jour.

20. Structure de données commune pour les données tirées des examens réalisés à l'aide de la technique de l'électrophorèse ou d'autres méthodes nouvelles. Le comité prend note des renseignements figurant dans le paragraphe 11 du document TC/27/3 et attendra le résultat des débats du Sous-groupe sur l'application de l'électrophorèse aux céréales pour revenir sur ce point.

21. Présentation des données informatiques pour le transfert des descriptions variétales. Le comité prend note des projets du TWC concernant la présentation des données informatiques pour le transfert des descriptions variétales et attendra que le document prévu soit rédigé pour reprendre l'examen de cette question.

22. Description variétale normalisée. Le comité prend note du programme établi en ce qui concerne la normalisation entre centres d'examen des notations fondées sur des mesures continues utilisées pour la description des variétés, qui figure dans le document TWC/9/10 et considère qu'il s'agit là d'une bonne méthode pour trouver des variétés exemples représentatives à indiquer dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV. Il attendra le résultat de l'étude plus approfondie qu'il est prévu de réaliser.

23. Variété similaire. Le comité rappelle sa décision selon laquelle, en règle générale, une variété similaire doit toujours être indiquée dans la description variétale.

24. Accès aux bases de données des Etats membres de l'UPOV et à la base de données informatisée centrale. Le comité débat longuement de la question de l'accès aux données et de la question d'une éventuelle base de données informatisée centrale sur la base des paragraphes 21 à 30 du document TC/27/3, et des documents TC/27/7 et CAJ/29/4. Il souligne la nécessité de l'accès à des informations déchiffrables par machine qui pourraient être intégrées dans les bases de données nationales afin d'éviter toute duplication du travail. Il appuie la proposition du TWC consistant à demander au Conseil d'inscrire au programme pour l'année prochaine la question de la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'établissement d'une base de données informatisée centrale. Il est conscient du fait qu'il importe d'assurer la constitution d'une collection complète de données émanant de tous les Etats membres. L'étude de faisabilité doit être axée sur les données publiées dans les bulletins officiels.

25. Collecte d'annonces parues dans les bulletins officiels. Le comité prend note des efforts déployés par certains Etats membres pour réunir toutes les données se rapportant à des variétés d'espèces déterminées, dont il est rendu compte dans le paragraphe 28 du document TC/27/3.

26. Bulletins officiels sous forme électronique. Le comité prend note du souhait du TWC et invite les Etats membres à proposer sous forme électronique, lorsque cela est possible, les renseignements publiés dans les bulletins nationaux. Il invite le TWC à élaborer un système normalisé d'échange. Cet échange devrait être réalisé, autant que possible, sur la base d'arrangements bilatéraux.

27. Recensement des documents sur les méthodes statistiques examinées à l'occasion de précédentes sessions du TWC. Le comité note que le TWC dressera des listes de documents consacrés aux méthodes statistiques et utilisera des mots clés pour ses documents futurs.

28. Méthodes statistiques. Le comité prend note de l'information donnée par le TWF selon laquelle les méthodes statistiques ne jouent pas un rôle important dans le domaine des espèces fruitières.

29. Analyse globale de la distinction sur plusieurs années. Le comité note qu'un petit nombre de pays seulement appliquent à l'heure actuelle la méthode de l'analyse globale de la distinction sur plusieurs années et il se félicite de la rédaction d'une explication de la méthode destinée à faciliter encore la tâche des utilisateurs. Il demande au TWV de reconsidérer sa position actuelle, à savoir ne pas appliquer la méthode et revenir aux anciens critères servant à établir la distinction. Le comité attendra de voir comment fonctionne le programme révisé et reviendra sur la question au cours de sa prochaine session.

30. Plus petite différence significative sur le long terme. Le comité prend note de l'étude sur la plus petite différence significative sur le long terme et en attendra les résultats pour étudier plus avant cette question.

31. Examen de l'homogénéité des espèces autogames et à multiplication végétative. Le comité prend note des problèmes dégagés par le TWA pour ce qui est des variétés principalement autogames et de la proposition du TWC. Il accepte finalement de modifier les dispositions de l'Introduction générale aux principes directeurs d'examen concernant l'indication de plantes aberrantes pour les variétés principalement autogames. Il accepte aussi la proposition du TWC consistant à doubler, pour ces variétés, les chiffres de la norme pour la population par rapport aux chiffres correspondants pour les variétés autogames et à multiplication végétative. Si le doublement de ces chiffres devait soulever des problèmes dans le cas de certaines espèces, la question serait examinée de nouveau.

32. Critère d'homogénéité sur plusieurs années (COYU). Le comité prend note de l'étude sur le choix du seuil de probabilité exact pour le critère d'homogénéité sur plusieurs années. Il invite les Etats membres à participer, aussi nombreux que possible, à cette étude, dont il attendra le résultat pour prendre une décision sur l'application définitive de ce critère.

33. Quantité de matériel végétal à fournir par le demandeur. Le comité admet qu'il existe des différences entre les principes directeurs d'examen quant à l'indication de la quantité de matériel végétal que doit fournir le demandeur. Toutefois, il doit avoir la garantie que la plante ou la semence fournie en premier lieu constitue l'échantillon de référence de la variété sur lequel l'examen de l'homogénéité sera réalisé. Ceci n'exclut pas la possibilité de demander une nouvelle fourniture dans le cas des espèces pour lesquelles du matériel végétal nouveau est nécessaire chaque année.

34. Matériel végétal obtenu par culture de tissus. Le comité note que, jusque ici, le TWF et le TWO n'ont observé aucune différence dans les résultats d'examens entre les plantes obtenues par culture de tissus et celles obtenues par toute autre forme de multiplication. Il note que le TWV a observé certaines incidences sur la tomate et le concombre. Toutefois, les groupes de travail suivront l'évolution de la situation et rendront compte au comité de tout élément nouveau.

35. Dépôt de plantes issues de variétés reproduites par voie sexuée. Le comité note que pour les porte-greffes de prunus, il est délicat de demander aux intéressés de déposer des semences en raison de la difficulté que pose leur germination s'il ne s'agit pas de semences fraîches. Il ne voit aucun problème dans le fait que le demandeur envoie une sélection de plantes, qui, toutefois, représenteront la variété telle qu'elle est commercialisée.

36. Notion de variété de colza. Le comité prend note des débats sur les variétés de colza, dont il est rendu compte dans le paragraphe 56 du document TC/27/3, avec les légères modifications proposées par les experts de la France (voir l'annexe IV du présent document), et de la tenue d'une autre réunion la semaine suivante. Il attendra le résultat de ces réunions et la prochaine session du TWA pour revenir sur cette question.

37. Dénominations variétales de Brassica. Le comité accepte de modifier les classes figurant à l'annexe des recommandations de l'UPOV relatives aux dénominations variétales (document UPOV/INF/12) en incluant les espèces Brassica chinensis et Brassica pekinensis dans la classe 5. Une version modifiée des classes devra être publiée pour informer de ce changement tous les utilisateurs desdites recommandations de l'UPOV (voir l'annexe V du présent document).

38. Variétés parapluies. Le comité prend note de la réinscription au catalogue commun de 111 anciennes variétés de plantes potagères et de leur division en variétés différentes par la Commission des Communautés européennes.

39. Ordre des caractères physiologiques. Le comité prend note, en l'approuvant, de la proposition du TWV consistant à indiquer les caractères physiologiques à la fin du tableau des caractères et de toujours grouper tous les caractères d'un organe donné, quel que soit le moment de l'observation. Il rappelle que, conformément à l'Introduction générale, il existe deux possibilités de présentation : a) l'ordre chronologique selon le moment de l'observation et b) l'ordre établi en fonction des organes de la plante.

40. Ordre de groupement des caractères. Le comité accepte la proposition de TWV consistant à indiquer, dans les notes techniques, les caractères dans l'ordre dans lequel ceux-ci figurent dans le tableau des caractères. Il dit que l'Introduction générale est muette au sujet de l'ordre utilisé pour le groupement des caractères. D'ordinaire, l'ordre retenu sera celui utilisé dans le tableau des caractères, mais les groupes de travail techniques sont libres de choisir un autre ordre.

41. Variétés obsolètes. Le comité approuve la conclusion du TWA selon laquelle, si la législation nationale le permet, les anciennes variétés dont il n'est plus possible de se procurer de semences sur le marché ne seront pas utilisées à des fins de comparaison avec des variétés dont la protection est demandée. Toutefois, la réutilisation de dénominations de ces variétés devrait être soumise à des conditions à définir afin d'éviter toute confusion.

42. Variétés comportant de nombreux clones. Le comité prend note des problèmes que pose au TWO l'existence d'une multitude de clones d'épicéa commun. Il note que le TWO s'informerait auprès des sylviculteurs des méthodes appliquées pour les distinguer et attendra les résultats. Il note aussi que le TWO examinera s'il convient d'établir des principes directeurs d'examen différents pour les variétés ornementales et pour les variétés forestières d'épicéa commun.

43. Versions modifiées du questionnaire technique et du formulaire de description variétale. Le comité note que le TWO a jugé fâcheuse la modification la plus récente apportée au questionnaire technique. Toutefois, il décide de ne pas modifier de nouveau le libellé de la note correspondante, mais de recueillir tout d'abord les fruits d'une expérience pratique et de revenir sur cette question lors d'une prochaine session si nécessaire.

44. Liste des ouvrages et documents de référence. Le comité note que le TWO vérifie actuellement le document existant (TC/27/4) qui contient la liste des ouvrages et documents de référence, dont plusieurs experts se serviront pour collationner les listes d'espèces déterminées. Il recommande aux autres groupes de travail techniques de procéder à une vérification analogue. Il note, en outre, que l'application de la convention à l'ensemble du règne végétal fera apparaître de nombreuses autres petites espèces pour lesquelles il sera nécessaire d'inclure de la littérature dans cette liste d'ouvrages de référence afin que les services puissent acquérir les connaissances nécessaires sur ces espèces.

45. Variétés de Pomme de terre reproduites par voie sexuée. Le comité rappelle la décision (reproduite dans le paragraphe 50 du document TC/26/5) qu'il a prise lors de sa dernière session, selon laquelle chaque variété doit être appréciée en fonction de son mode de reproduction ou de multiplication, ce qui signifie, pour les variétés de pomme de terre reproduites par voie sexuée, que leur uniformité sera appréciée par rapport à celle d'autres variétés de pomme de terre ainsi reproduites et non par rapport à l'uniformité de pomme de terre à multiplication végétative. Il note aussi que, dans le passé, des opinions divergentes ont été exprimées au sein du TWO en ce qui concerne le freesia, le pèlargonium ou l'exacum; il demande au TWO de réexaminer cette question et de lui faire rapport.

46. Organigrammes. Le comité prend note du document TC/27/6 dans lequel figurent les organigrammes des services nationaux et d'autres informations utiles fournies par les Etats membres, qui permettent de mieux comprendre comment fonctionne l'administration dans ces Etats.

Principes directeurs d'examen

47. Le comité prend note du document TC/27/2 ainsi que des modifications opérées par le Comité de rédaction et signalées au cours de la session. Il adopte de façon définitive, en vue de leur publication, les principes directeurs d'examen des espèces suivantes :

TG/59/6	Lily/Lis/Lilie (Revision)
TG/133/3	Hydrangea/Hortensia/Hortensie
TG/136/4	Parsley/Persil/Petersilie
TG/137/3	Blueberry/Myrtille/Heidelbeere
TG/138/3	Jostaberry/Caseillier/Jostabeere
TG/139/3	Lingonberry/Airelle rouge/Preiselbeere
TG/140/3	Pot Azalea/Azalée en pot/Topfazalee

48. Le comité prend note, en outre, de l'état d'avancement des autres principes directeurs d'examen mentionnés dans le document TC/27/2. On trouvera dans les annexes II et III du présent compte rendu des listes mises à jour des principes directeurs d'examen.

49. Le comité prend note également du document TC/27/5 sur l'harmonisation des niveaux d'expression et des notes attribuées à certains caractères qui apparaissent dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV. Il recommande aux groupes de travail techniques d'utiliser ce document lorsqu'ils révisent les principes directeurs d'examen existants ou en rédigent de nouveaux.

Méthodes, techniques et matériel nouveaux pour l'examen des variétés.

50. Mesure des couleurs. Le comité prend note des paragraphes 75 à 89 du document TC/27/3. Il prend acte du rapport du Sous-groupe sur la mesure des couleurs et l'encourage à poursuivre son étude.

51. Electrophorèse. Le comité prend note des progrès réalisés dans le cadre du Sous-groupe sur l'application de l'électrophorèse aux céréales et attendra les conclusions qui seront tirées des travaux. Il poursuivra ses échanges de vues sur la base du rapport du TWA chargé d'examiner la question lors de sa prochaine session. Parallèlement aux questions de méthodes, un point fondamental consistera à décider s'il faudra exiger une combinaison de plusieurs bandes, une combinaison de plusieurs protéines ou une combinaison de caractères électrophorétiques et d'autres caractères traditionnels pour établir la distinction entre deux variétés. Un autre point à résoudre sera celui de l'utilisation d'un caractère non assorti d'un astérisque, c'est-à-dire le point de savoir si un tel caractère sera utilisé seulement dans des cas uniques et si, dès lors qu'il sera utilisé une fois, il devra ou non toujours être utilisé.

52. Le comité prend aussi note des renseignements concernant l'analyse d'images, le polymorphisme et d'autres méthodes nouvelles, qui figurent dans les paragraphes 84 à 88 du document TC/27/3.

Coopération avec les obtenteurs pour l'examen des variétés

53. Le comité prend note des paragraphes 90 à 98 du document TC/25/3, qui traitent des façons possibles d'associer les obtenteurs ou les demandeurs à l'examen de leurs variétés. Il relève que, dans la majorité des cas, les groupes de travail techniques soulignent la nécessité de maintenir la fiabilité actuelle des résultats d'examen fondés sur les observations faites par les services nationaux, même lorsque les plantes sont cultivées dans les installations du demandeur ou de l'obteneur. Toutefois, il admet que les examens en culture réalisés par l'obteneur sont également acceptables, s'ils sont convenablement effectués, et note qu'un nombre croissant d'Etats membres de l'UPOV les incluent dans leur procédure d'examen. Dans ce contexte, il rappelle plus particulièrement que le Conseil, lors de sa dixième session, a noté en l'approuvant (voir le paragraphe 7 du document C/X/12) une déclaration selon laquelle les essais auxquels procède le demandeur sont considérés comme conformes aux dispositions de la convention, pour autant que :

"a) les essais en culture soient menés conformément à des principes directeurs établis par l'autorité et soient poursuivis jusqu'à ce qu'une décision soit prise au sujet de la demande;

"b) le demandeur soit tenu de déposer en un lieu désigné, simultanément au dépôt de la demande, un échantillon du matériel de reproduction ou de multiplication représentant la variété;

"c) le demandeur soit tenu de garantir à des personnes dûment autorisées par l'autorité compétente l'accès aux essais en culture mentionnés sous le point a)."

Etant donné qu'il a été fait référence à ces conditions lors de la Conférence diplomatique de 1978 (voir le paragraphe 394 des Actes de ladite conférence), le comité recommande que les Etats qui font appel aux examens effectués par les demandeurs ou les obtenteurs, ou qui prévoient de le faire, se conforment aux trois conditions précitées. Le comité convient de recommander au Conseil de réexaminer ces conditions afin d'en réaffirmer la pertinence pour l'UPOV dans les années à venir.

Ecarts minimaux entre les variétés

54. Le comité prend note des observations des groupes de travail techniques, qui figurent dans les paragraphes 100 à 102 du document TC/27/3. Il convient que c'est à l'expert qu'il appartient de fixer l'écart minimal. Il attendra le document que doit établir le Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC) pour préciser le sens des termes "distance minimale entre les variétés" et "différence minimale pour un caractère donné".

Définition et examen des variétés hybrides

55. Le comité prend note du système d'examen des hybrides de maïs en vigueur en France, qui est exposé dans les paragraphes 104 et 105 du document TC/27/3, où, dans un premier temps, les lignées et la formule de l'hybride sont étudiées. Il prend aussi note du classement des caractères en i) caractères polygéniques, ii) caractères monogéniques (qui peuvent, les uns et les autres, être évalués sans difficulté), et iii) caractères difficiles à évaluer avec précision ou subissant d'importantes fluctuations pour lesquels, selon le groupe, une nette différence par rapport à un, deux ou trois de ces caractères est nécessaire pour établir la distinction. Le comité convient d'attendre le résultat des travaux du Sous-groupe sur le maïs, qui doit se réunir en France en février 1992, pour arriver à une conclusion.

Programme de la vingt-huitième session du comité

56. Le comité note que trois jours de réunion sont prévus dans le calendrier pour 1992. (A sa session ordinaire du 24 octobre, le Conseil a décidé que le Comité technique se réunira du 21 au 23 octobre 1992.) Le comité décide qu'il clora sa session le dernier jour à 13 heures. Il est prévu qu'au cours de sa vingt-huitième session le comité :

i) prenne connaissance des rapports sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques;

ii) examine les questions présentées par les groupes de travail techniques;

iii) se prononce sur les principes directeurs d'examen dont il sera saisi pour adoption définitive par les groupes de travail techniques;

iv) examine la question des méthodes, techniques et matériel nouveaux pour l'examen des variétés;

v) examine la question de la coopération avec les obtenteurs pour l'examen des variétés;

vi) examine la question de la définition et de l'examen des variétés hybrides;

vii) examine la question des écarts minimaux entre variétés;

viii) examine la question des variétés essentiellement dérivées.

57. Le présent compte rendu a été adopté par correspondance.

[Cinq annexes suivent]

ANNEX I/ANNEXE I/ANLAGE I

LISTE DES PARTICIPANTS*/LIST OF PARTICIPANTS*/TEILNEHMERLISTE*

I. ETATS MEMBRES/MEMBER STATES/VERBANDSSTAATEN

AFRIQUE DU SUD/SOUTH AFRICA/SUEDAFRIKA

Dr. S. VISSER, Agricultural Attaché, South African Embassy, 59, quai d'Orsay, 75007 Paris, France

Mrs. E. BUITENDAG, First Plant and Quality Control Officer, Citrus and Subtropical Fruit Research Institute, Private Bag X11208, Nelspruit 1200

ALLEMAGNE/GERMANY/DEUTSCHLAND

Dr. G. FUCHS, Regierungsdirektor, Bundessortenamt, Osterfelddamm 80, Postfach 61 04 40, 3000 Hannover 61

Dr. B. SPELLERBERG, Referent, Bundessortenamt, Osterfelddamm 80, Postfach 61 04 40, 3000 Hannover 61

AUSTRALIE/AUSTRALIA/AUSTRALIEN

Dr. H.L. LLOYD, Director, Plant Variety Rights Office, D.P.I.E., P.O. Box 858, Canberra A.C.T. 2601

CANADA/KANADA

Mr. G.L. WATSON, Associate Director, Variety Section, Plant Products Division, K.W. Neatby Bldg., 960 Carling Avenue, Ottawa, Ontario K1A 0C6

DANEMARK/DENMARK/DAENEMARK

Miss J. RASMUSSEN, Director, Department of Variety Testing, Teglvaerksvej 10, Tystofte, 4230 Skaelskoer

ESPAGNE/SPAIN/SPANIEN

Dr. J.M. ELENA ROSSELLO, Jefe de Area del Registro de Variedades, Instituto Nacional de Semillas y Plantas de Vivero, José Abascal 56, 28020 Madrid

* Dans l'ordre alphabétique des noms en français des Etats/
In the alphabetical order of the names in French of the States/
In alphabetischer Reihenfolge der französischen Namen der Staaten

FRANCE/FRANKREICH

M. J. GUIARD, Directeur adjoint, GEVES, La Minière, 78285 Guyancourt Cedex

ISRAEL

Mr. M. ZUR, Director of the Israeli Genebank, Chairman of the Plant Breeders' Rights Council, Volcani Center, P.O. Box 6, Bet-Dagan 50250

ITALIE/ITALY/ITALIEN

Dr. P. IANNANTUONO, Conseiller juridique, Bureau des Accords de Propriété Intellectuelle, Ministère des Affaires étrangères, Farnesina-Rome

JAPON/JAPAN/JAPAN

Mr. Y. HAYAKAWA, Deputy Director, Seeds and Seedlings Division, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-Ku, Tokyo

NOUVELLE-ZELANDE/NEW ZEALAND/NEUSEELAND

Mr. F.W. WHITMORE, Commissioner of Plant Variety Rights, Plant Variety Rights Office, P.O. Box 24, Lincoln

PAYS-BAS/NETHERLANDS/NIEDERLANDE

Mr. C. MAENHOUT, Deputy Director, CPRO-DLO, Postbus 16, 6700 AA Wageningen

Mr. H.C.H. GHIJSEN, Head, Department for Registration and Plant Breeders' Rights, CPRO-DLO, P.B. 16, 6700 AA Wageningen

Mr. N.P.A. VAN MARREWIJK, Expert DUS Testing of Vegetables, CPRO-DLO, P.B. 16, 6700 AA Wageningen

ROYAUME-UNI/UNITED KINGDOM/VEREINIGTES KOENIGREICH

Dr. A. BOULD, Technical Adviser, Plant Variety Rights Office, White House Lane, Huntingdon Road, Cambridge CB3 0LF

Dr. M.S. CAMLIN, Department of Agriculture for Northern Ireland, Plant Testing Station, 50 Houston Road, Crossnacreevy, Belfast BT6 9SH

SUEDE/SWEDEN/SCHWEDEN

Mr. E. WESTERLIND, Head of Office, Statens Växsortsnämnd, Box 1247, 171 24 Solna

II. ORGANISATION OBSERVATRICE/OBSERVER ORGANIZATION/
BEOBACHTERORGANISATION

COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE (CEE)/EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY (EEC)/
EUROPAEISCHE WIRTSCHAFTSGEMEINSCHAFT (EWG)

- Dr. M. VALVASSORI, Administrateur principal, Commission des Communautés européennes, DG VI B II.1, Loi 84 1/7, rue de la Loi 200, 1049 Bruxelles, Belgique
- Mr. A. SAINT-REMY, Administrateur, Direction Générale pour la Science, la Recherche et le Développement, Commission des Communautés européennes, DG XII - CUBE, rue de la Loi 200, 1049 Bruxelles, Belgique

III. BUREAU/OFFICERS/VORSITZ

- Dr. G. FUCHS, Chairman
Miss J. RASMUSSEN, Vice-Chairman

IV. BUREAU DE L'UPOV/OFFICE OF UPOV/BUERO DER UPOV

- Mr. B. GREENGRASS, Vice Secretary-General
Dr. M.-H. THIELE-WITTIG, Senior Counsellor
Mr. A. HEITZ, Senior Counsellor
Mr. M. TABATA, Senior Program Officer

[Annex II follows]

TC/27/9
ANNEX II/ANNEXE II/ANLAGE II

General Overview - Status of Test Guidelines (as per October 18, 1991)

* Technical *	* Agricultural Crops *	* Fruit Crops *	* Ornamental Plants and Forest Trees *	* Vegetables *
* * Working Party *				
* Stage *				
* * adopted (total 137) *	* Barley * Bent * Broad Bean, * Field Bean * Cocksfoot * Common Vetch * Cotton * Durum Wheat * Flax, Linseed * Groundnut * Kentucky Bluegrass * Lucerne * Lupins * Maize * Meadow Fescue, * Tall Fescue * Oats * Peas * Potato * Rape * Red Clover * Rice * Rye * Ryegrass * Safflower * Sheep's Fescue, * Red Fescue * Sorghum * Soya Bean * Sunflower * Swede * Timothy * Triticale * Turnip, Turnip Rape * Wheat * White Clover	* Almond * Apple * Apricot * Avocado * Banana * Black Currant * Blackberry * Blueberry * Cherry * Chestnut * Citrus * European Plum * Gooseberry * Guava * Hazelnut * Japanese Plum * Jostaberry * Kiwifruit * Lingonberry * Macadamia * Mango * Olive * Peach * Pear * Persimon (Kaki) * Quince * Raspberry * Red and White * Currant * Strawberry * Vine * Walnut	* African Violet * Alstroemeria * Anthurium * Apple * Berberis * Carnation * Chinchinchee * Christmas Cactus * Chrysanthemum * Crown of Thorns * Easter Cactus * Elatior Begonia * Euphorbia Fulgens * Exacum * Forsythia * Freesia * Gerbera * Gladiolus * Hydrangea * Impatiens * Juniper * Kalanchoe * Lachenalia * Lagerstroemia * Leucadendron * Leucospermum * Lily * Ling, Scotch * Heather * Narcissi * Poinsettia * Poplar * Pot Azalea * Protea * Regal Pelargonium * Rhododendron * Rose * Spathiphyllum * Streptocarpus * Tuberosus Begonia * Hybrids * Tulip * White Cedar * Willow * Zonal Pelargonium, * Ivy-leaved * Pelargonium	* Asparagus * Beetroot * Black Radish * Black Salsify, * Scorzonera * Broad Bean, * Field Bean * Brussels Sprouts * Cabbage * Carrot * Cauliflower * Celeriac * Celery * Chinese Cabbage * Cornsalad * Cucumber, Gherkin * Curly Kale * Egg Plant * Endive * French Bean * Kohlrabi * Leaf Beet * Leek * Lettuce * Melon * Onion * Parsley * Peas * Radish * Rhubarb * Runner Bean * Spinach * Swede * Sweet Pepper * Tomato * Turnip, Turnip * Rape * Vegetable Marrow, * Squash
* * professional organizations to comment (total 8) *	* Peas°		* Aster * Chrysanthemum° * Dieffenbachia * Norway Spruce	* Cabbage° * French Bean° * Peas° * Tomato°
* * in preparation or planned *	* Barley° * Flax, Linseed° * Fodder Beet * Maize° * Oats° * Rape° * Soya Bean° * Wheat°	* Apple° * Apricot° * Cherry° * Chokeberry * Citrus° * Japanese Pear * Pear° * Prunus Rootstocks	* African Violet° * Gentiana * Iris (bulbous) * Kangaroo Paws * Lavender * Limonium * Pyracantha * Weigela	* Beetroot° * Broccoli * Cauliflower° * Chick-pea * Chives * Cucumber, * Gherkin° * Cucurbita maxima * (Pumpkin) * Cucurbita * moschata * Dill * Garlic * Lettuce° * Oenothera * Onion° * Shallot * Spinach° * Sweet Pepper° * Watermelon * Witlof, Chicory

° = (revision)

Aperçu général - Etat des principes directeurs d'examen (au 18 octobre 1991)

* Groupe de travail technique Etat	* Plantes agricoles	* Plantes fruitières	* Plantes ornementales et Arbres forestiers	* Plantes potagères
*	* Agrostide	* Abricotier	* Alstroemère	* Asperge
*	* Arachide	* Actinidia	* Anthurium	* Aubergine
*	* Avoine	* Agrumes	* Azalée en pot	* Betterave rouge
*	* Blé	* Airelle rouge	* Bégonia elatior	* Carotte
*	* Blé dur	* Amandier	* Bégonia tubéreux	* Céleri-branche
*	* Carthame	* Avocatier	* hybride	* Céleri-rave
*	* Chou-navet	* Bananier	* Berberis	* Chicorée
*	* Colza	* Caseillier	* Cactus de Noël	* Chou chinois
*	* Cotonnier	* Cassis	* Cactus jonc	* Chou de Bruxelles
*	* Dactyle	* Cerisier	* Callune	* Chou frisé
*	* Fétuque des prés,	* Châtaignier	* Chrysanthème	* Chou pommé
*	* Fétuque élevée	* Cognassier	* Epine du Christ	* Chou-fleur
*	* Fétuque ovine,	* Fraisier	* Euphorbia fulgens	* Chou-navet
*	* Fétuque rouge	* Framboisier	* Exacum	* Chou-rave
*	* Fléole	* Goyavier	* Forsythia	* Concombre,
*	* Fève, Féverole	* Groseillier à	* Freesia	* Cornichon
*	* Lin	* grappes	* Genévrier	* Courgette
*	* Lupin	* Groseillier à	* Gerbera	* Epinard
*	* Luzerne	* maquereau	* Glaïeul	* Fève, Féverole
* adoptés	* Maïs	* Kaki	* Hortensia	* Haricot
(137)	* Navet, Navette	* Macadamia	* Impatiense	* Haricot d'Espagne
*	* Orge	* Manguier	* Kalanchoë	* Laitue
*	* Pâturin des prés	* Myrtille	* Lachanalia	* Mâche
*	* Pois	* Noisetier	* Lagerstroemia	* Melon
*	* Pomme de terre	* Noyer	* Leucadendron	* Navet, Navette
*	* Ray-grass	* Olivier	* Leucospermum	* Oignon
*	* Riz	* Pêcher	* Lis	* Persil
*	* Seigle	* Poirier	* Narcisse,	* Piment
*	* Soja	* Pommier	* Jonquille	* Poireau
*	* Sorgho	* Prunier européen	* Oeillet	* Poirée
*	* Tournesol	* Prunier japonais	* Ornithogale	* Pois
*	* Trèfle blanc	* Ronce fruitière	* Pélargonium zonal,	* Radis d'été,
*	* Trèfle violet	* Vigne	* Géranium lierre	* d'automne et
*	* Triticale	*	* Pélargonium des	* d'hiver
*	* Vesce commune	*	* fleuristes	* Radis de tous
*	*	*	* Peuplier	* les mois
*	*	*	* Poinsettia	* Rhubarbe
*	*	*	* Pommier	* Salsifis noir,
*	*	*	* Protea	* Scorsonère
*	*	*	* Rhododendron	* Tomate
*	*	*	* Rosier	*
*	*	*	* Saintpaulia	*
*	*	*	* Saule	*
*	*	*	* Spathiphyllum	*
*	*	*	* Streptocarpus	*
*	*	*	* Thuya du Canada	*
*	*	*	* Tulipe	*
* auprès des	* Pois°	*	* Aster	* Chou pommé°
* organ. prof.	*	*	* Chrysanthème°	* Haricot°
* pr observations*	*	*	* Dieffenbachia	* Pois°
(8)	*	*	* Epicea commun	* Tomate°
*	* Avoine°	* Abricotier°	* Anigozanthos	* Ail
*	* Betterave fourragère°	* Agrumes°	* Gentiane	* Aneth
*	* Blé°	* Aronia	* Iris (bulbeux)	* Betterave rouge
*	* Colza°	* Cerisier	* Lavande vraie	* Brocoli
*	* Lin°	* Poirier°	* Lavandins	* Chicorée
*	* Maïs°	* Poirier japonais	* Limonium, Statice	* Chou-fleur°
*	* Orge°	* Pommier°	* Pyracantha,	* Civette, Cibou-
*	* Soja°	* Porte-greffes du	* Buisson ardent	* lette
* en préparation	*	* Prunus	* Saintpaulia°	* Concombre, Cor-
ou prévus	*	*	* Weigela	* nichon°
*	*	*	*	* Cucurbita
*	*	*	*	* moschata
*	*	*	*	* Echalote
*	*	*	*	* Epinard°
*	*	*	*	* Laitue°
*	*	*	*	* Oignon°
*	*	*	*	* Onagre
*	*	*	*	* Pastèque
*	*	*	*	* Piment°
*	*	*	*	* Pois chiche
*	*	*	*	* Potiron

° = (révision)

Allgemeiner Ueberblick - Stand der Prüfungsrichtlinien (vom 18. Oktober 1991)

* Technische *	* Landwirtschaftliche Arten *	* Obstarten *	* Zierpflanzen und Forstliche Baumarten *	* Gemüsearten *
* * Arbeits-Gruppe *	* * Stadium *			
* Baumwolle	* Dicke Bohne, Ackerbohne	* Apfel	* Apfel	* Aubergine
* Erbsen	* Erdnuss	* Aprikose	* Berberitze	* Bleichsellerie
* Gerste	* Hafer	* Avocado	* Besenheide	* Blumenkohl
* Hartweizen	* Herbst-, Mairübe, Rüben	* Banane	* Christudorn	* Bohne
* Kirsche	* Kartoffel	* Birne	* Chrysantheme	* Chinakohl
* Kiwi	* Knaulgras	* Brombeere	* Drehfrucht	* Dicke Bohne, Ackerbohne
* Kirsche	* Kohlrübe	* Erdbeere	* Edelpelargonie	* Endivie
* Kiwi	* Lein	* Guave	* Exacum	* Erbsen
* Kiwi	* Lieschgrass	* Haselnuss	* Elatior Begonie	* Feldsalat
* Kiwi	* Lupinen	* Heidelbeere	* Flamingoblume	* Gartenkürbis
* Kiwi	* Luzerne	* Himbeere	* Forsythie	* Grünkohl
* Kiwi	* Mais	* Jostabeere	* Freesie	* Gurke
* Kiwi	* Mohrenhirse	* Kaki	* Gerbera	* Herbst-, Mairübe, Rüben
* Kiwi	* Raps	* Kastanie	* Gladiole	* Knollensellerie
* Kiwi	* Reis	* Kirsche	* Hortensie	* Kohlrabi
* Kiwi	* Roggen	* Kiwi	* Impatiens	* Kohlrübe
* Kiwi	* Rotklee	* Macadamia	* Inkalilie	* Kopfkohl
* Kiwi	* Saatwicke	* Mandel	* Kalanchoe	* Mangold
* Kiwi	* Saflor	* Mango	* Knollenbegonie	* Melone
* Kiwi	* Schaf-, Rot-schwengel	* Olive	* Korallenranke	* Möhre
* Kiwi	* Sojabohne	* Ostasiatische Pflaume	* Lachenalia	* Paprika
* Kiwi	* Sonnenblume	* Pfirsich	* Lagerstroemia	* Petersilie
* Kiwi	* Straussgras	* Pflaume	* Lebensbaum	* Porree
* Kiwi	* Triticale	* Preiselbeere	* Leucadendron	* Prunkbohne
* Kiwi	* Weidelgras	* Quitte	* Lilie	* Radieschen
* Kiwi	* Weissklee	* Rebe	* Milchstern	* Rettich
* Kiwi	* Weizen	* Rote und Weisse Johannisbeere	* Narzisse	* Rhabarber
* Kiwi	* Wiesenrispe	* Schwarze Johannisbeere	* Nelke	* Rosenkohl
* Kiwi	* Wiesen-, Rohr-schwengel	* Stachelbeere	* Osterkaktus	* Rote Rübe
		* Walnuss	* Pappel	* Schwarzwurzel
		* Zitrus	* Poinsettie	* Salat
			* Protea	* Spargel
			* Rhododendron	* Spinat
			* Rose	* Tomate
			* Spathiphyllum	* Zwiebel
			* Topfazalee	
			* Tulpe	
			* Usambaraveilchen	
			* Wacholder	
			* Weide	
			* Weihnachtskaktus	
			* Zonalpelargonie,	
			* Efeupelargonie	
* an die Berufsverbände zur Stellungnahme (insgesamt 8)	* Erbsen°		* Aster	* Bohne°
			* Chrysantheme°	* Erbsen°
			* Dieffenbachia	* Kopfkohl°
			* Gemeine Fichte	* Tomate°
	* Gerste°	* Apfel°	* Echter Lavendel	* Blumenkohl°
	* Hafer°	* Apfelbeere	* Enzian	* Brokkoli
	* Lein°	* Aprikose°	* Feuersdorn	* Dill
	* Mais°	* Birne°	* Iris (zwiebelbildende)	* Gurke°
	* Raps°	* Japanische Birne	* Känguruhblume	* Kichererbse
	* Runkelrübe	* Kirsche°	* Lavendel	* Knoblauch
	* Sojabohne	* Prunus-Unterlagen	* Usambaraveilchen	* Moschuskürbis, Bisamkürbis
In Vorbereitung oder geplant	* Weizen°	* Zitrus	* Widerstoss, Meerlavendel	* Nachtkerze
			* Weigelie	* Paprika°
				* Riesenkürbis
				* Rote Rübe
				* Salat°
				* Schalotte
				* Schnittlauch
				* Spinat°
				* Wassermelone
				* Zichorie
				* Zwiebel°

° = (Revision)

ANNEX III/ANNEXÉ III/ANLAGE III

Test Guidelines or Draft Test Guidelines (the latter with the indication "(proj.*)" after the document number) Prepared or to be Prepared by the Office of the Union (as per October 18, 1991)

Principes directeurs d'examen ou leurs projets (pour ces derniers, la cote contient "(proj.*)" préparés ou à préparer par le Bureau de l'Union (état au 18 octobre 1991)

Prüfungsrichtlinien und Entwürfe für Prüfungsrichtlinien (die letztgenannten mit dem Zusatz "(proj.*)" nach der Dokumentnummer), die vom Verbandsbüro ausgearbeitet worden sind oder werden (Stand vom 18. Oktober 1991)

Numerical Order of Test Guidelines[#]/
Principes directeurs dans l'ordre numérique[#]/
Numerische Anordnung der Prüfungsrichtlinien[#]

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	Year Année Jahr	English	français	deutsch	Latin
* TG/01/2	79	General Introduction	Introduction générale	Allgemeine Einführung	
* TG/02/4	80	Maize	Maïs	Mais	Zea mays L.
o TG/02/...?		Maize (revision)	Maïs (révision)	Mais (Revision)	Zea mays L.
* TG/03/8	81	Wheat	Blé	Weizen	Triticum aestivum L.
o TG/03/...?		Wheat (revision)	Blé (révision)	Weizen (Revision)	Triticum aestivum L.
* TG/04/7	90	Ryegrass	Ray-grass	Weidelgras	Lolium multiflorum Lam., L. perenne L. & hybrids/hybrides/Hybriden
* TG/05/4	85	Red Clover	Trèfle violet	Rotklee	Trifolium pratense L.
* TG/06/4	88	Lucerne	Luzerne	Luzerne	Medicago sativa L., Medicago X varia Martyn
* TG/07/4	81	Peas	Pois	Erbsen	Pisum sativum L. sensu lato
- TG/07/6(proj.)		Peas (revision)	Pois (révision)	Erbsen (Revision)	Pisum sativum L. sensu lato
* TG/08/4 + Corr.	84 85	Broad Bean, Field Bean	Fève, Féverole	Dicke Bohne, Ackerbohne	Vicia faba L.
* TG/09/4	88	Runner Bean	Haricot d'Espagne	Prunkbohne	Phaseolus coccineus L.

* Adopted/Adoptés/Angenommen

+ Technical Committee to adopt/Auprès du Comité technique pour adoption/Vom Technischen Ausschuss anzunehmen

- Professional organizations to comment/Pour observations par les organisations professionnelles/Zuleitung an die Berufsverbände zur Stellungnahme

o In preparation or planned/En préparation ou prévus/In Vorbereitung oder geplant

Reference numbers of Test Guidelines in alphabetical order of their English names are given at the end of this Annex/Les numéros de référence des principes directeurs d'examen en ordre alphabétique des noms français figurent à la fin de la présente annexe/Referenznummern der Prüfungsrichtlinien in alphabetischer Reihenfolge der deutschen Namen sind am Ende dieser Anlage angegeben

1132

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	Year Année Jahr	English	français	deutsch	Latin
* TG/10/7	88	Euphorbia Fulgens	Euphorbia fulgens	Korallenranke	Euphorbia fulgens Karw. ex Klotzsch
* TG/11/7	90	Rose (vegetatively propagated varieties)	Rosier (variétés à multiplication végétative)	Rose (vegetativ ver- mehrte Sorten)	Rosa L.
* TG/12/4	82	French Bean	Haricot	Bohne	Phaseolus vulgaris L.
- TG/12/5(proj.)		French Bean (revision)	Haricot (révision)	Bohne (Revision)	Phaseolus vulgaris L.
* TG/13/4	81	Lettuce	Laitue	Salat	Lactuca sativa L.
o TG/13/...?		Lettuce (revision)	Laitue (révision)	Salat (Revision)	Lactuca sativa L.
* TG/14/5	86	Apple	Pommier	Apfel	Malus Mill.
o TG/14/...?		Apple (revision)	Pommier (révision)	Apfel (Revision)	Malus Mill.
* TG/15/1 + Corr.	74 77	Pear	Poirier	Birne	Pyrus communis L.
o TG/15/...?		Pear (revision)	Poirier (révision)	Birne (Revision)	Pyrus communis L.
* TG/16/4	85	Rice	Riz	Reis	Oryza sativa L.
* TG/17/3	83	African Violet	Saintpaulia	Usambaraveilchen	Saintpaulia ionantha H. Wendl.
* TG/18/4	86	Elatior Begonia	Bégonia elatior	Elatior-Begonie	Begonia-Elatior- hybrids/hybrides/ Hybriden, Syn.: Begonia X hiemalis Fotsch
* TG/19/7	81	Barley	Orge	Gerste	Hordeum vulgare L. sensu lato
o TG/19/...?		Barley (revision)	Orge (révision)	Gerste (Revision)	Hordeum vulgare L. sensu lato
* TG/20/7	81	Oats	Avoine	Hafer	Avena sativa L. & Avena nuda L.
o TG/20/...?		Oats (revision)	Avoine (révision)	Hafer (Revision)	Avena sativa L. & Avena nuda L.
* TG/21/7	81	Poplar	Peuplier	Pappel	Populus L.
* TG/22/6	84	Strawberry	Fraisier	Erdbeere	Fragaria L.
* TG/23/5	86	Potato	Pomme de terre	Kartoffel	Solanum tuberosum L.
* TG/24/5	81	Poinsettia	Poinsettia	Poinsettie	Euphorbia pulcherrima Willd. ex Klotzsch
* TG/25/8	90	Carnation (vegetatively propagated vari- eties)	Oeillet (variétés à multi- plication végé- tative)	Nelke (vegetativ ver- mehrte Sorten)	Dianthus L.
* TG/26/4	79	Chrysanthemum (Perennial)	Chrysanthème (vivace)	Chrysantheme (mehrjährig)	Chrysanthemum spec.

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	Year Année	English	français	deutsch	Latin
- TG/26/5(proj.)		Chrysanthemum (Perennial) (revision)	Chrysanthème (vivace) (révision)	Chrysantheme (mehrjährig) (Revision)	Chrysanthemum spec.
* TG/27/6	84	Freesia (vegetatively propagated varieties)	Freesia (variétés à multi- plication végétative)	Freesie (vegetativ ver- mehrte Sorten)	Freesia Eckl. ex Klatt
* TG/28/8	87	Zonal Pelargonium, Ivy-leaved Pelar- gonium (revision)	Pélargonium zonal, Géranium- lierre P. (révision)	Zonalpelargonie, Efeupelargonie (Revision)	Pelargonium zonale hort. non (L.) L'Hérit. ex Ait., P. peltatum hort. non (L.) L'Hérit. ex Ait.
* TG/29/6	87	Alstroemeria	Alstroemère	Inkalilie	Alstroemeria L.
* TG/30/6	90	Bent	Agrostide	Straussgras	Agrostis canina L., A. gigantea Roth, A. stolonifera L., & Agrostis capillaris L. (Syn A. tenuis Sibth.)
* TG/31/6	84	Cocksfoot	Dactyle	Knautgras L.	Dactylis glomerata L.
* TG/32/6	88	Common Vetch	Vesce commune	Saatwicke	Vicia sativa L.
* TG/33/6	90	Kentucky Blue- grass, Smooth Stalked Meadow Grass	Pâturin des prés	Wiesenrispe	Poa pratensis L.
* TG/34/6	84	Timothy	Fléole	Lieschgras	Phleum pratense L. & Phleum bertolonii DC.
* TG/35/3	76	Cherry (Sweet, Sour & Duke Cherries, fruit varieties only)	Cerisier (Cerise douce, cerise acide et cerise proprement dite, variétés à fruits seulement)	Kirsche (Sorten von Süß- kirsche, Sauer- kirsche und Weichselkirsche, nur Obstsorten)	Prunus avium (L.) L., P. cerasus L. & hybrids/hybrides/ Hybriden
- TG/35/..?		Cherry (revision)	Cerisier (révision)	Kirsche (Revision)	Prunus avium (L.) L., P. cerasus L. & hybrids/hybrides/ Hybriden
* TG/36/3 + Corr.	77 78	Rape (forage rape included)	Colza (y compris colza fourrager)	Raps (einschliesslich Futterraps)	Brassica napus L.
o TG/36/...?		Rape (revision) (forage rape included)	Colza (révision) (y compris colza fourrager)	Raps (Revision) (einschliesslich Futterraps)	Brassica napus L.
* TG/37/7	88	Turnip, Turnip Rape	Navet, Navette	Herbst-, Mairübe, Rübsen	Brassica rapa L. emend. Metzg.
* TG/38/6	85	White Clover	Trèfle blanc	Weissklee	Trifolium repens L.
* TG/39/6	84	Meadow Fescue, Tall Fescue	Fétuque des prés, Fétuque élevée	Wiesen-, Rohr- schwingel	Festuca pratensis Huds. & Festuca arundinacea Schreb.
* TG/40/6	89	Black Currant	Cassis	Schwarze Johannisbeere	Ribes nigrum L.

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	Year Année Jahr	English	français	deutsch	Latin
* TG/41/4	77	European Plum (fruit varieties, rootstocks ex- cluded)	Prunier européen (variétés à fruits à l'exclusion des porte-greffes)	Pflaume (fruchttragende Sorten, Unterla- gen ausgeschlossen)	Prunus domestica L. & Prunus insititia L.
* TG/42/3	76	Rhododendron	Rhododendron	Rhododendron	Rhododendron L.
* TG/43/6	86	Raspberry	Framboisier	Himbeere	Rubus idaeus L. & hybrids/hybrides/ Hybriden
* TG/44/3	76	Tomato	Tomate	Tomate	Lycopersicon lycopersicum (L.) Karst. ex. Farw.
+ TG/44/5(proj.)		Tomato (revision)	Tomate (révision)	Tomate (Revision)	Lycopersicon lycopersicum (L.) Karst. ex. Farw.
* TG/45/3	76	Cauliflower	Chou-fleur, Brocoli (Brocoli à jets exclu)	Blumenkohl	Brassica oleracea L. convar. botrytis (L.) Alef. var. botrytis
o TG/45/...?		Cauliflower (revision)	Chou-fleur, Brocoli (Brocoli à jets exclu) (révision)	Blumenkohl (Revision)	Brassica oleracea L. convar. botrytis (L.) Alef. var. botrytis
* TG/46/3	76	Onion	Oignon	Zwiebel	Allium cepa L.
o TG/46/...?		Onion (revision)	Oignon (révision)	Zwiebel (Revision)	Allium cepa L.
* TG/47/5	85	Streptocarpus	Streptocarpus	Drehfrucht	Streptocarpus X hybridus Voss
* TG/48/3 + Corr.	76 78	Cabbage (White cabbage, red cabbage and Savoy cabbage)	Chou pommé (Chou cabus, chou rouge et chou de Milan)	Kopfkohl (Weisskohl, Rot- kohl und Wirsing)	Brassica oleracea L. var. capitata L. f. alba DC.; B. oleracea L. var. capitata L. f. rubra (L.) Thell.; B. oleracea L. var. bullata DC. & B. oleracea L. var. sabauda L.
- TG/48/4(proj.)		Cabbage (revision)	Chou pommé (révision)	Kopfkohl (Revision)	Brassica oleracea L. var. capitata (L.) Alef.
* TG/49/6	90	Carrot	Carotte	Möhre	Daucus carota L.
* TG/50/5	85	Vine	Vigne	Rebe	Vitis L.
* TG/51/6	87	Gooseberry	Groseillier à maquereau	Stachelbeere	Ribes uva-crispa L., R. grossularia L.
* TG/52/5	90	Red and White Currant	Groseillier à grappes	Rote und Weisse Johannisbeere	Ribes sylvestre (Lam.) Mert. & W.O.J. Koch (Syn. Ribes rubrum L.), R. niveum Lindl.
* TG/53/3	77	Peach	Pêcher	Pfirsich	Prunus persica (L.) Batsch

TC/27/9
Annex III/Annexe III/Anlage III
page 5, Seite 5

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	Year Année Jahr	English	français	deutsch	Latin
* TG/54/6	90	Brussels Sprouts	Chou de Bruxelles	Rosenkohl	Brassica oleracea L. convar. oleracea var. gemmifera DC.
* TG/55/3	77	Spinach	Epinard	Spinat	Spinacia oleracea L.
o TG/55/...?		Spinach (revision)	Epinard (révision)	Spinat (Revision)	Spinacia oleracea L.
* TG/56/3	78	Almond	Amandier	Mandel	Prunus amygdalus Batsch
* TG/57/3	80	Flax, Linseed	Lin	Lein	Linum usitatissimum L.
o TG/57/...?		Flax, Linseed (revision)	Lin (révision)	Lein (Revision)	Linum usitatissimum L.
* TG/58/3	78	Rye	Seigle	Roggen	Secale cereale L.
* TG/59/6	91	Lily (vegetatively propagated)	Lis (à multiplication végétative)	Lilie (vegetativ vermehrte)	Lilium L.
* TG/60/3	78	Beetroot	Betterave rouge	Rote Rübe	Beta vulgaris L. var. esculenta
- TG/60/...?		Beetroot (revision)	Betterave rouge (révision)	Rote Rübe (Revision)	Beta vulgaris L. var. esculenta
* TG/61/3	78	Cucumber, Gherkin	Concombre, Cornichon	Gurken	Cucumis sativus L.
o TG/61/...?		Cucumber, Gherkin (revision)	Concombre, Cornichon (révision)	Gurken (Revision)	Cucumis sativus L.
* TG/62/3	78	Rhubarb	Rhubarbe	Rhabarber	Rheum rhabarbarum L.
* TG/63/3	80	Black Radish	Radis d'été, d'automne et d'hiver	Rettich	Rhaphanus sativus L. var. niger (Mill.) S. Kerner
* TG/64/3	80	Radish	Radis de tous les mois	Radieschen	Rhaphanus sativus L. var. radicola Pers.
* TG/65/3	80	Kohlrabi	Chou-rave	Kohlrabi	Brassica oleracea L. var. gongylodes L.
* TG/66/3	79	Lupins	Lupins	Lupinen	Lupinus albus, L. angustifolius, L. luteus
* TG/67/4	80	Sheep's Fescue (including Hard Fescue), Red Fescue	Fétuque ovine (y compris Fétuque durette), Fétuque rouge	Schafschwingel (einschliesslich Härtlicher Schwingel), Rot- schwingel	Festuca ovina L. sensu lato & F. rubra L.
* TG/68/3	79	Berberis (vegetatively propagated)	Berberis (à multiplication végétative)	Berberitze (vegetativ vermehrte)	Berberis L.
* TG/69/3	79	Forsythia	Forsythia	Forsythie	Forsythia Vahl
* TG/70/3 + Corr.	79 90	Apricot	Abri cotier	Aprikose	Prunus armeniaca L.

112 38

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	Year Année Jahr	English	français	deutsch	Latin
o TG/70/...?		Apricot (revision)	Abricotier (révision)	Aprikose (Revision)	Prunus armeniaca L.
* TG/71/3	79	Hazelnut	Noisetier	Haselnuss	Corylus avellana L. & C. maxima Mill.
* TG/72/4	85	Willow (tree varieties only)	Saule (variétés arborescentes seulement)	Weide (nur Sorten von Baumweide)	Salix L.
* TG/73/6	88	Blackberry	Ronce fruitière	Brombeere	Rubus subgenus Euba- tus Sect. Moriferi & Ursini & hybrids/ hybrides/Hybriden
* TG/74/3	80	Celeriac	Céleri-rave	Knollensellerie	Apium graveolens L. var. rapaceum (Mill.) Gaud.
* TG/75/3	80	Cornsalad	Mâche	Feldsalat	Valerianella locusta L. & V. eriocarpa Desv.
* TG/76/3	80	Sweet Pepper	Piment	Paprika	Capsicum annum L.
o TG/76/...?		Sweet Pepper (revision)	Piment (révision)	Paprika (Revision)	Capsicum annum L.
* TG/77/6	89	Gerbera (vegetatively propagated)	Gerbera (à multiplication végétative)	Gerbera (vegetativ vermehrte)	Gerbera Cass.
* TG/78/3	80	Kalanchoe (vegetatively propagated)	Kalanchoë (à multiplication végétative)	Kalanchoe (vegetativ vermehrte)	Kalanchoë blossfeldiana v. Poelln. & its hybrids/ses hybrides/ihre Hybriden
* TG/79/3	80	White Cedar	Thuja du Canada	Lebensbaum	Thuja occidentalis L.
* TG/80/3	83	Soya Bean	Soja	Sojabohne	Glycine max (L.) Merrill
- TG/80/...?		Soya Bean (revision)	Soja (révision)	Sojabohne (Revision)	Glycine max (L.) Merrill
* TG/81/3	83	Sunflower	Tournesol	Sonnenblume	Helianthus annuus L. & Helianthus debilis Nutt.
* TG/82/3	82	Celery	Céleri-branche	Bleichsellerie	Apium graveolens L. var. dulce (Mill.) Pers.
* TG/83/3	82	Citrus (varieties of Oranges, Manda- rins, Lemons and Grapefruit; ex- cluding rootstock varieties)	Agrumes (variétés d'oran- ger, de mandari- nier, de citron- nier et de limet- tier, de pomélo; à l'exclusion des variétés porte- greffes)	Zitrus (Sorten von Orange, Mandarine, Zitrone und Grape- fruit; Unterlags- sorten ausge- schlossen)	Citrus L.

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	Year Année Jahr	English	français	deutsch	Latin
o TG/83/...?		Citrus (varieties of Oranges, Manda- rins, Lemons and Grapefruit; ex- cluding rootstock varieties) (revision)	Agrumes (variétés d'oran- ger, de mandari- nier, de citron- nier et de limet- tier, de pomélo; à l'exclusion des variétés porte- greffes) (révision)	Zitrus (Sorten von Orange, Mandarine, Zitrone und Grape- fruit; Unterlags- sorten ausge- schlossen) (Revision)	Citrus L.
* TG/84/3	82	Japanese Plum (fruit varieties only)	Prunier japonais (variétés à fruits seulement)	Ostasiatische Pflaume (nur fruchttragende Sorten)	Prunus salicina Lindl. & other diploid plums/autres pruniers diploïdes/ andere diploïde Pflaumensorten
* TG/85/3	83	Leek	Poireau	Porree	Allium porrum L.
* TG/86/2	83	Anthurium (vegetatively propagated vari- eties)	Anthurium (variétés à multi- plication végé- tative)	Flamingoblume (vegetativ vermehrte Sorten)	Anthurium Schott
* TG/87/2	83	Narcissi (includ- ing Daffodils)	Narcisse, Jonquille	Narzisse	Narcissus L.
* TG/88/3	85	Cotton	Cotonnier	Baumwolle	Gossypium L.
* TG/89/3	84	Swede	Chou-navet	Kohlrübe	Brassica napus L. var. napobrassica (L.) Rchb.
* TG/90/3	84	Curly Kale	Chou frisé	Grünkohl	Brassica oleracea L. var. sabellica L.
* TG/91/3	84	Crown of Thorns	Epine du Christ	Christusdorn	Euphorbia milii Desmoulins & its hybrids/ses hybrides/seine Hybriden)
* TG/92/3	84	Persimmon (fruit varieties only)	Kaki (seulement varié- tés fruitières)	Kaki (nur Obstsorten)	Diospyros kaki L.
* TG/93/3	85	Groundnut	Arachide	Erdnuss	Arachis L.
* TG/94/3	85	Ling, Scotch Heather	Callune	Besenheide	Calluna vulgaris (L.) Hull.
* TG/95/3	85	Lagerstroemia	Lagerstroemia	Lagerstroemia	Lagerstroemia indica L.
- TG/96/1(proj.)		Norway Spruce (vegetatively propagated vari- eties)	Epicéa commun (variétés à multi- plication végé- tative)	Gemeine Fichte (vegetativ ver- mehrte Sorten)	Picea abies A. Dietr.
* TG/97/3	85	Avocado	Avocatier	Avocado	Persea americana Mill.
* TG/98/3	85	Kiwifruit	Actinidia	Kiwi	Actinidia chinensis Pl.

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	Year Année Jahr	English	français	deutsch	Latin
* TG/99/3	85	Olive (vegetatively propagated fruit varieties)	Olivier (variétés fruitières à multiplication végétative)	Olive (vegetativ vermehrte Sorten zur Fruchterzeugung)	Olea europaea L.
* TG/100/3	85	Quince (fruit varieties and rootstock varieties)	Cognassier (variétés fruitières et variétés porte-greffes)	Quitte (Sorten zur Fruchterzeugung und Unterlagssorten)	Cydonia Mill. sensu stricto
* TG/101/3	87	Christmas Cactus	Cactus de Noël	Weihnachtskaktus	Schlumbergera Lem. including/y compris/einschliesslich Zygocactus K. Schum.
* TG/102/3	86	Impatiens	Impatiente	Impatiens	Impatiens L.
* TG/103/3	86	Juniper	Genévrier	Wacholder	Juniperus L.
* TG/104/4 + Add	87 88	Melon	Melon	Melone	Cucumis melo L.
* TG/105/3	87	Chinese Cabbage	Chou Chinois	Chinakohl	Brassica pekinensis L.
+ TG/106/3	87	Leaf Beet	Poirée	Mangold	Beta vulgaris L. var. vulgaris L.
* TG/107/3	88	Tuberous Begonia Hybrids	Bégonia tubéreux hybride	Knollenbegonie	Begonia X tuberhybrida Voss
* TG/108/3	88	Gladiolus	Glaïeul	Gladiole	Gladiolus L.
* TG/109/3	87	Regal Pelargonium	Pêlargonium des fleuristes	Edelpelargonie	Pelargonium grandiflorum hort. non Willd.
* TG/110/3	87	Guava (vegetatively propagated varieties)	Goyavier (variétés à multiplication végétative)	Guave (vegetativ vermehrte Sorten)	Psidium guajava L.
* TG/111/3	87	Macadamia (vegetatively propagated varieties)	Macadamia (variétés à multiplication végétative)	Macadamia (vegetativ vermehrte Sorten)	Macadamia integrifolia Maiden et Betcher; M. tetraphylla L.A.S. Johnston & hybrids/hybrides/Hybriden
* TG/112/3	87	Mango (vegetatively propagated varieties)	Manguier (variétés à multiplication végétative)	Mango (vegetativ vermehrte Sorten)	Mangifera indica L.
* TG/113/2	87	Easter Cactus	Cactus jonc	Osterkaktus	Rhipsalidopsis Britt. et Rose, including/y compris/einschliesslich Epiphyllopsis Berger
* TG/114/3	88	Exacum	Exacum	Exacum	Exacum L.
* TG/115/3	88	Tulip	Tulipe	Tulpe	Tulipa L.
* TG/116/3	88	Black Salsify, Scorzonera	Salsifis noir, Scorsonère	Schwarzwurzel	Scorzonera hispanica L.
* TG/117/3	88	Egg Plant	Aubergine	Aubergine, Eierfrucht	Solanum melongena L.

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	Year Année Jahr	English	français	deutsch	Latin
* TG/118/3	88	Endive	Chicorée	Endivie	Cichorium endivia L.
* TG/119/3	88	Vegetable Marrow, Squash	Courgette	Gartenkürbis, Zucchini	Cucurbita pepo L.
* TG/120/3	88	Durum Wheat	Blé dur	Hartweizen	Triticum durum Desf.
* TG/121/3	89	Triticale	Triticale	Triticale	X Triticosecale Witt.
* TG/122/3	89	Sorghum	Sorgho	Mohrenhirse	Sorghum bicolor L.
* TG/123/3	89	Banana	Bananier	Banane	Musa acuminata Colla
* TG/124/3	89	Chestnut	Châtaignier	Kastanie	Castanea sativa Mill.
* TG/125/3	89	Walnut	Noyer	Walnuss	Juglans regia L.
* TG/126/4	90	Lachenalia (vegetatively propagated varieties)	Lachenalia (variétés à multiplication végétative)	Lachenalia (vegetativ ver- mehrte Sorten)	Lachenalia Jacq. f. ex Murray
* TG/127/3	90	Leucadendron (vegetatively propagated varieties)	Leucadendron (variétés à multiplication végétative)	Leucadendron (vegetativ ver- mehrte Sorten)	Leucadendron R. Br.
* TG/128/3	90	Leucospermum (vegetatively propagated varieties)	Leucospermum (variétés à multiplication végétative)	Leucospermum (vegetativ ver- mehrte Sorten)	Leucospermum R. Br.
* TG/129/3	89	Protea (vegetatively propagated varieties)	Protea (variétés à multiplication végétative)	Protea (vegetativ ver- mehrte Sorten)	Protea L.
* TG/130/3	90	Asparagus	Asperge	Spargel	Asparagus officinalis L.
* TG/131/3	90	Chincherinchee	Ornithogale	Milchstern	Ornithogalum L.
+ TG/132/2(proj.)		Dieffenbachia	Dieffenbachia	Dieffenbachia	Dieffenbachia Schott
* TG/133/3	91	Hydrangea	Hortensia	Hortensie	Hydrangea L.
* TG/134/3	90	Safflower	Carthame	Saflor	Carthamus tinctorius L.
* TG/135/3	90	Spathiphyllum (vegetatively propagated varieties)	Spathiphyllum (variétés à multiplication végétative)	Spathiphyllum (vegetativ ver- mehrte Sorten)	Spathiphyllum Schott
* TG/136/4	91	Parsley	Persil	Petersilie	Petroselinum crispum (Mill.) Nym. ex A.W. Hill
* TG/137/3	91	Blueberry	Myrtille	Kulturheidelbeere	Vaccinium corymbosum L., Vaccinium myrtilillus L.
* TG/138/3	91	Jostaberry	Caseillier	Jostabeere	Ribes nidigrolaria R. & D. Bauer
* TG/139/3	91	Lingonberry	Airelle rouge	Preiselbeere	Vaccinium vitis- idaea L.

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	Year Année Jahr	English	français	deutsch	Latin
* TG/140/3	91	Pot Azalea	Azalée en pot	Topfazalee	Rhododendron simsii Planch.
- TG/141/1(proj.)		Aster	Aster	Aster	Aster L.
o		Broccoli	Brocoli	Brokkoli	Brassica oleracea L. convar. botrytis (L.) Alef. var. cymosa Duch.
o		Chick-Pea	Pois chiche	Kichererbse	Cicer arietinum L.
o		Chives, Asatsuki	Civette, Ciboulette	Schnittlauch	Allium schoenoprasum L.
o		Chokeberry	Aronia	Apfelbeere	Aronia melanocarpa (Michx) Elliot
o		Cucurbita moschata	Cucurbita moschata	Moschuskürbis, Bisankürbis	Cucurbita moschata (Duch.) Duch. ex. Poir
o		Dill	Aneth	Dill	Anethum graveolens L.
o		Fodder Beet	Betterave fourragère	Runkelrübe	Beta vulgaris L. ssp. vulgaris var. DC. (var. crassa Alef; var. crassa Mansf.)
o		Garlic	Ail	Knoblauch	Allium sativum L.
o		Gentian	Gentiane	Enzian	Gentiana L.
o		Iris (bulbous)	Iris (bulbeux)	Iris (zwiebel- bildende)	Iris L.
o		Japanese Pear	Poirier japonais	Japanische Birne	Pyrus serotina Rehd. var. culta
o		Kangaroo Paws	Anigozanthos	Känguruhblume	Anigozanthos Labill.
o		Lavender	Lavande vraie	Echter Lavendel	Lavandula angusti- folia Mill.
o		Lavender	Lavandins	Lavendel	Lavandula x burnatii Briq.
o		Oenothera, Evening Primrose	Onagre	Nachtkerze	Oenothera L.
o		Prunus Rootstocks	Porte-greffes du Prunus	Prunus-Unterlagen	Prunus L.
o		Pumpkin	Potiron, Giraumon	Riesenkürbis	Cucurbita maxima Duch.
o		Pyracantha, Fire- thorn	Pyracantha, Buisson ardent	Feuerdorn	Pyracantha M.J. Roem.
o		Sea Lavender, Statice	Limonium, Statice	Widerstoss, Meer- lavendel	Limonium Mill. (Syn. Statice)
o		Shallot	Echalote	Schalotte	Allium ascalonicum L.
o		Watermelon	Pastèque	Wassermelone	Citrullus lanatus (Thunb.) Matsum. et Nakai
o		Weigela	Weigela	Weigelie	Weigela Thunb.
o		Witlof, Chicory	Chicorée	Zichorie	Cichorium intybus L.

REFERENCE NUMBERS OF TEST GUIDELINES IN ALPHABETICAL ORDER OF THEIR ENGLISH NAMES

African Violet	TG/17	Gherkin	TG/61	Regal Pelargonium...	TG/109
Almond	TG/56	Gladiolus	TG/108	Rhododendron	TG/42
Alstroemeria	TG/29	Gooseberry	TG/51	Rhubarb	TG/62
Anthurium	TG/86	Grapefruit	TG/83	Rice	TG/16
Apple	TG/14	Groundnut	TG/93	Rose	TG/11
Apricot	TG/70	Guava	TG/110	Runner Bean	TG/09
Asatsuki	-	Hard Fescue	TG/67	Rye	TG/58
Asparagus	TG/130	Hazelnut	TG/71	Ryegrass	TG/04
Aster	-	Hydrangea	TG/133	Safflower	TG/134
Avocado	TG/97	Impatiens	TG/102	Savoy cabbage	TG/48
Banana	TG/123	Iris	-	Scorzonera	TG/116
Barley	TG/19	Ivy-leaved Pelargonium	TG/28	Scotch Heather	TG/94
Beetroot	TG/60	Japanese Pear	-	Sea Lavender	-
Bent	TG/30	Japanese Plum	TG/84	Shallot	-
Berberis	TG/68	Jostaberry	TG/138	Sheep's Fescue	TG/67
Black Currant	TG/40	Juniper	TG/103	Sorghum	TG/122
Black Radish	TG/63	Kalanchoe	TG/78	Soya Bean	TG/80
Black Salsify	TG/116	Kangaroo Paws	-	Spathiphyllum	TG/135
Blackberry	TG/73	Kentucky Bluegrass .	TG/33	Spinach	TG/55
Blueberry	TG/137	Kiwifruit	TG/98	Squash	TG/119
Broad Bean	TG/08	Kohlrabi	TG/65	Statice	-
Broccoli	-	Lachenalia	TG/126	Strawberry	TG/22
Brussels Sprouts ...	TG/54	Lagerstroemia	TG/95	Streptocarpus	TG/47
Cabbage	TG/48	Lavender	-	Sunflower	TG/81
Carnation	TG/25	Leaf Beet	TG/106	Swede	TG/89
Carrot	TG/49	Leek	TG/85	Sweet Pepper	TG/76
Cauliflower	TG/45	Lemons	TG/83	Tall Fescue	TG/39
Celeriac	TG/74	Lettuce	TG/13	Timothy	TG/34
Celery	TG/82	Leucadendron	TG/127	Tomato	TG/44
Cherry	TG/35	Leucospermum	TG/128	Triticale	TG/121
Chestnut	TG/124	Lily	TG/59	Tuberous Begonia ...	TG/107
Chick-Pea	-	Ling	TG/94	Hybrids	-
Chicory	-	Lingonberry	TG/139	Tulip	TG/115
Chinese Cabbage	TG/105	Linseed	TG/57	Turnip	TG/37
Chincherinchee	TG/131	Lucerne	TG/06	Turnip Rape	TG/37
Chives	-	Lupins	TG/66	Vegetable Marrow ...	TG/119
Chokeberry	-	Macadamia	TG/111	Vine	TG/50
Christmas Cactus ...	TG/101	Maize	TG/02	Walnut	TG/125
Chrysanthemum	TG/26	Mandarins	TG/83	Watermelon	-
Citrus	TG/83	Mango	TG/112	Weigela	-
Cocksfoot	TG/31	Meadow Fescue	TG/39	Wheat	TG/03
Common Vetch	TG/32	Melon	TG/104	White cabbage	TG/48
Cornsalad	TG/75	Narcissi	TG/87	White Cedar	TG/79
Cotton	TG/88	Norway Spruce	TG/96	White Clover	TG/38
Crown of Thorns	TG/91	Oats	TG/20	White Currant	TG/52
Cucumber	TG/61	Oenothera	-	Willow	TG/72
Cucurbita maxima ...	-	Olive	TG/99	Witlof	-
Cucurbita moschata .	-	Onion	TG/46	Zonal Pelargonium ..	TG/28
Curly Kale	TG/90	Oranges	TG/83		
Daffodils	TG/87	Parsley	TG/136		
Dieffenbachia	TG/132	Peach	TG/53		
Dill	-	Pear	TG/15		
Durum Wheat	TG/120	Peas	TG/07		
Easter Cactus	TG/113	Persimmon	TG/92		
Egg Plant	TG/117	Poinsettia	TG/24		
Elatior Begonia	TG/18	Poplar	TG/21		
Endive	TG/118	Pot Azalea	TG/140		
Euphorbia Fulgens ..	TG/10	Potato	TG/23		
European Plum	TG/41	Protea	TG/129		
Evening Primrose ...	-	Prunus rootstocks ..	-		
Exacum	TG/114	Pumpkin	-		
Field Bean	TG/08	Pyracantha	-		
Firethorn	-	Quince	TG/100		
Flax	TG/57	Radish	TG/64		
Fodder Beet	-	Rape	TG/36		
Forsythia	TG/69	Raspberry	TG/43		
Freesia	TG/27	Red cabbage	TG/48		
French Bean	TG/12	Red Clover	TG/05		
Garlic	-	Red Currant	TG/52		
General Introduction	TG/01	Red Fescue	TG/67		
Gerbera	TG/77				

NUMEROS DE REFERENCE DES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN EN ORDRE ALPHABETIQUE DES NOMS FRANCAIS

Abricotier	TG/70	Fétuque des prés ...	TG/39	Piment	TG/76
Actinidia	TG/98	Fétuque durette	TG/67	Poinsettia	TG/24
Agrostide	TG/30	Fétuque élevée	TG/39	Poireau	TG/85
Agrumes	TG/83	Fétuque ovine	TG/67	Poirée	TG/106
Ail	-	Fétuque rouge	TG/67	Poirier	TG/15
Airelle rouge	TG/139	Fève	TG/08	Poirier japonais ...	-
Alstroèmère	TG/29	Féverole	TG/08	Pois	TG/07
Amandier	TG/56	Fléole	TG/34	Pois chiche	-
Aneth	-	Forsythia	TG/69	Pomélo	TG/83
Anigozanthos	-	Fraisier	TG/22	Pomme de terre	TG/23
Anthurium	TG/86	Framboisier	TG/43	Pommier	TG/14
Arachide	TG/93	Freesia	TG/27	Porte-greffes de	
Aronia	-	Genévrier	TG/103	Prunus	-
Asperge	TG/130	Gentiane	-	Potiron	-
Aster	-	Géranium-lierre	TG/28	Protea	TG/129
Aubergine	TG/117	Gerbera	TG/77	Prunier européen ...	TG/41
Avocatier	TG/97	Glaïeul	TG/108	Prunier japonais ...	TG/84
Avoine	TG/20	Goyavier	TG/110	Pyracantha	-
Azalée en pot	TG/140	Groseillier à		Radis d'été, d'au-	
Bananier	TG/123	grappes	TG/52	tomne et d'hiver..	TG/63
Bégonia elatior	TG/18	Groseillier à		Radis de tous les	
Bégonia tubéreux		maquereau	TG/51	mois	TG/64
hybride	TG/107	Haricot	TG/12	Ray-grass	TG/04
Berberis	TG/68	Haricot d'Espagne ..	TG/09	Rhododendron	TG/42
Betterave rouge	TG/60	Hortensia	TG/133	Rhubarbe	TG/62
Betterave fourragère	-	Impatiante	TG/102	Riz	TG/16
Blé	TG/03	Introduction		Ronce fruitière	TG/73
Blé dur	TG/120	générale	TG/01	Rosier	TG/11
Brocoli	-	Iris	-	Saintpaulia	TG/17
Buisson ardent	-	Jonquille	TG/87	Salsifis noir	TG/116
Cactus de Noël	TG/101	Kaki	TG/92	Saule	TG/72
Cactus junc	TG/113	Kalanchoë	TG/78	Scorsonère	TG/116
Callune	TG/94	Lachenalia	TG/126	Seigle	TG/58
Carotte	TG/49	Lagerstroemia	TG/95	Soja	TG/80
Carthame	TG/134	Laitue	TG/13	Sorgho	TG/122
Cassilier	TG/138	Lavande vraie	-	Spathiphyllum	TG/135
Cassis	TG/40	Lavandins	-	Statice	-
Céleri-branche	TG/82	Leucadendron	TG/127	Streptocarpus	TG/47
Céleri-rave	TG/74	Leucospermum	TG/128	Thuya du Canada ...	TG/79
Cerisier	TG/35	Limettier	TG/83	Tomate	TG/44
Châtaignier	TG/124	Lin	TG/57	Tournesol	TG/81
Chicorée	TG/118	Limonium	-	Trèfle blanc	TG/38
Chicorée	-	Lis	TG/59	Trèfle violet	TG/05
Chou cabus	TG/48	Lupins	TG/66	Triticale	TG/121
Chou Chinois	TG/105	Luzerne	TG/06	Tulipe	TG/115
Chou de Bruxelles ..	TG/54	Macadamia	TG/111	Vesce commune	TG/32
Chou de Milan	TG/48	Mâche	TG/75	Vigne	TG/50
Chou-fleur	TG/45	Maïs	TG/02	Weigela	-
Chou frisé	TG/90	Mandarinier	TG/83		
Chou-navet	TG/89	Manguier	TG/112		
Chou pommé	TG/48	Melon	TG/104		
Chou-rave	TG/65	Myrtille	TG/137		
Chou rouge	TG/48	Narcisse	TG/87		
Chrysanthème	TG/26	Navet	TG/37		
Ciboulette	-	Navette	TG/37		
Citronnier	TG/83	Noisetier	TG/71		
Civette	-	Noyer	TG/125		
Cognassier	TG/100	Oeillet	TG/25		
Colza	TG/36	Oenothère	-		
Concombre	TG/61	Oignon	TG/46		
Cornichon	TG/61	Olivier	TG/99		
Cotonnier	TG/88	Onagre	-		
Courgette	TG/119	Oranger	TG/83		
Cucurbita maxima ...	-	Orge	TG/19		
Cucurbita moschata .	-	Ornithogale	TG/131		
Dactyle	TG/31	Pastèque	-		
Dieffenbachia	TG/132	Pâturin des prés ...	TG/33		
Echalote	-	Pêcher	TG/53		
Epicéa commun	TG/96	Pélargonium des			
Epinard	TG/55	fleuristes	TG/109		
Epine du Christ	TG/91	Pélargonium zonal ..	TG/28		
Euphorbia fulgens ..	TG/10	Persil	TG/136		
Exacum	TG/114	Peuplier	TG/21		

REFERENZNUMMERN DER PRUEFUNGSRICHTLINIEN IN ALPHABETISCHER REIHENFOLGE DER DEUTSCHEN NAMEN

Ackerbohne	TG/08	Knaulgras	TG/31	Saatwicke	TG/32
Allgemeine Einführung	TG/01	Knoblauch	-	Saflor	TG/134
Apfel	TG/14	Knollenbegonie	TG/107	Salat	TG/13
Apfelbeere	-	Knollensellerie	TG/74	Schafschwingel	TG/67
Aprikose	TG/70	Kohlrabi	TG/65	Schalotte	-
Aster	-	Kohlrübe	TG/89	Schnittlauch	-
Aubergine	TG/117	Kopfkohl	TG/48	Schwarze Johannisbeere	TG/40
Avocado	TG/97	Korallenranke	TG/10	Schwarzwurzel	TG/116
Banane	TG/123	Kulturheidelbeere ..	TG/137	Sojabohne	TG/80
Baumwolle	TG/88	Lachenalia	TG/126	Sonnenblume	TG/81
Berberitze	TG/68	Lagerstroemia	TG/95	Spargel	TG/130
Besenheide	TG/94	Lavendel	-	Spathiphyllum	TG/135
Birne	TG/15	Lebensbaum	TG/79	Spinat	TG/55
Bisamkürbis	-	Lein	TG/57	Stachelbeere	TG/51
Bleichsellerie	TG/82	Leucadendron	TG/127	Straussgras	TG/30
Blumenkohl	TG/45	Leucospermum	TG/128	Tomate	TG/44
Bohne	TG/12	Lieschgras	TG/34	Topfazalee	TG/140
Brokkoli	-	Lilie	TG/59	Triticale	TG/120
Brombeere	TG/73	Lupinen	TG/66	Tulpe	TG/115
Chinakohl	TG/105	Luzerne	TG/06	Usambaraveilchen ..	TG/17
Christusdorn	TG/91	Macadamia	TG/111	Wacholder	TG/103
Chrysantheme	TG/26	Mairübe	TG/37	Walnuss	TG/125
Dicke Bohne	TG/08	Mais	TG/02	Wassermelone	-
Dieffenbachia	TG/132	Mandarine	TG/83	Weide	TG/72
Dill	-	Mandel	TG/56	Weidelgras	TG/04
Drehfrucht	TG/47	Mango	TG/112	Weigelie	-
Echter Lavendel	-	Mangold	TG/106	Weihnachtskaktus ..	TG/101
Edelpelargonie	TG/109	Meerlavendel	-	Weisse Johannisbeere	TG/52
Efeupelargonie	TG/28	Melone	TG/104	Weissklee	TG/38
Eierfrucht	TG/117	Milchstern	TG/131	Weisskohl	TG/48
Elatior-Begonie	TG/18	Möhre	TG/49	Weizen	TG/03
Endivie	TG/118	Mohrenhirse	TG/122	Widerstoss	-
Enzian	-	Moschuskürbis	-	Wiesenrispe	TG/33
Erbsen	TG/07	Nachtkerze	-	Wiesenschwingel	TG/39
Erdbeere	TG/22	Narzisse	TG/87	Wirsing	TG/48
Erdnuss	TG/93	Nelke	TG/25	Zichorie	-
Exacum	TG/114	Olive	TG/99	Zitrone	TG/83
Feldsalat	TG/75	Orange	TG/83	Zitrus	TG/83
Feuerdorn	-	Ostasiatische Pflaum	TG/84	Zonalpelargonie	TG/28
Flamingoblume	TG/86	Osterkaktus	TG/113	Zucchini	TG/119
Forsythie	TG/69	Pappel	TG/21	Zwiebel	TG/46
Freesia	TG/27	Paprika	TG/76		
Gartenkürbis	TG/119	Petersilie	TG/136		
Gemeine Fichte	TG/96	Pfirsich	TG/53		
Gerbera	TG/77	Pflaume	TG/41		
Gerste	TG/19	Poinsettie	TG/24		
Gladiole	TG/108	Porree	TG/85		
Grapefruit	TG/83	Preiselbeere	TG/139		
Grünkohl	TG/90	Protea	TG/129		
Guave	TG/110	Prunkbohne	TG/09		
Gurken	TG/61	Prunus-Unterlagen ..	-		
Hafer	TG/20	Quitte	TG/100		
Härtlicher Schwingel	TG/67	Radieschen	TG/64		
Hartweizen	TG/120	Raps	TG/36		
Haselnuss	TG/71	Rebe	TG/50		
Herbstrübe	TG/37	Reis	TG/16		
Himbeere	TG/43	Rettich	TG/63		
Hortensie	TG/133	Rhabarber	TG/62		
Impatiens	TG/102	Rhododendron	TG/42		
Inkalilie	TG/29	Ribes indigrolaria ..	-		
Iris	-	Riesenkürbis	-		
Japanische Birne	-	Roggen	TG/58		
Jostabeere	TG/138	Rohrschwingel	TG/39		
Kaki	TG/92	Rose	TG/11		
Kalanchoe	TG/78	Rosenkohl	TG/54		
Känguruhblume	-	Rote Johannisbeere ..	TG/52		
Kartoffel	TG/23	Rote Rübe	TG/60		
Kastanie	TG/124	Rotklee	TG/05		
Kichererbse	-	Rotkohl	TG/48		
Kirsche	TG/35	Rotschwingel	TG/67		
Kiwi	TG/98	Rübsen	TG/37		
		Runkelrübe	-		

REFERENCE NUMBERS OF TEST GUIDELINES IN ALPHABETICAL ORDER OF THEIR LATIN NAMES
NUMEROS DE REFERENCE DES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN EN ORDRE ALPHABETIQUE DES NOMS LATINS
REFERENZNUMMERN DER PRUEFUNGSRICHTLINIEN IN ALPHABETISCHER REIHENFOLGE DER LATEINISCHEN NAMEN

Actinidia chinensis Pl.	TG/98	Dactylis glomerata L.	TG/31	Phaseolus coccineus L.	TG/0
Agrostis canina L.	TG/30	Daucus carota L.	TG/49	Phaseolus vulgaris L.	TG/1
Agrostis gigantea Roth	TG/30	Dianthus L.	TG/25	Phleum bertolonii DC.	TG/3
Agrostis stolonifera L.	TG/30	Dieffenbachia Schott	TG/132	Phleum pratense L.	TG/3
Agrostis tenuis Sibth.	TG/30	Diospyros kaki L.	TG/92	Picea abies A. Dietr.	TG/9
Allium ascalonicum L.	-	Epiphyllopsis Berger	TG/113	Pisum sativum L. sensu lato ..	TG/0
Allium cepa L.	TG/46	Euphorbia fulgens Karw. ex Klotzsch	TG/10	Poa pratensis L.	TG/3
Allium porrum L.	TG/85	Euphorbia milii Desmoulins ...	TG/91	Populus L.	TG/2
Allium sativum L.	-	Euphorbia pulcherrima Willd. ex Klotzsch	TG/24	Protea L.	TG/1
Allium schoenoprasum L.	-	Exacum L.	TG/114	Prunus amygdalus Batsch	TG/5
Alstroemeria L.	TG/29	Festuca arundinacea Schreb.	TG/39	Prunus armeniaca L.	TG/7
Anethum graveolens L.	-	Festuca ovina L. sensu lato ..	TG/67	Prunus avium (L.) L.	TG/3
Anigozanthos Labill.	-	Festuca pratensis Huds.	TG/39	Prunus cerasus L.	TG/3
Anthurium Schott	TG/86	Festuca rubra L.	TG/67	Prunus domestica L.	TG/4
Apium graveolens L. var. dulce (Mill.) Pers.	TG/82	Forsythia Vahl	TG/69	Prunus insititia L.	TG/4
Apium graveolens L. var. rapaceum (Mill.) Gaud.	TG/74	Fragaria L.	TG/22	Prunus L.	-
Arachis L.	TG/93	Freesia Eckl. ex Klatt	TG/27	Prunus persica (L.) Batsch ...	TG/5
Aronia melanocarpa (Michx) Elliot	-	Gentiana L.	-	Prunus salicina Lindl.	TG/8
Asparagus officinalis L.	TG/130	Gerbera Cass.	TG/77	Psidium guajava L.	TG/1
Avena nuda L.	TG/20	Gladiolus L.	TG/108	Pyracantha M.J. Roem.	-
Avena sativa L.	TG/20	Glycine max (L.) Merrill	TG/80	Pyrus communis L.	TG/1
Begonia X hiemalis Fotsch	TG/18	Gossypium L.	TG/88	Pyrus serotina Rehd. var. cultra	-
Begonia X tuberhybrida Voss	TG/107	Helianthus annuus L.	TG/81	Rhaphanus sativus L. var. niger (Mill.) S. Kerner	TG/6
Begonia-Elatior	TG/18	Helianthus debilis Nutt.	TG/81	Rhaphanus sativus L. var. radicola Pers.	TG/6
Berberis L.	TG/68	Helianthus vulgare L. sensu lato	TG/19	Rheum rhabarbarum L.	TG/6
Beta vulgaris L. var. esculenta	TG/60	Hydrangea L.	TG/133	Rhizopodopsis Britt. et Rose	TG/1
Beta vulgaris L. var. vulgaris L.	TG/106	Impatiens L.	TG/102	Rhododendron L.	TG/4
Beta vulgaris L. ssp. vulgaris L. var. alba DC. ..	-	Iris L.	-	Rhododendron simsii Planch. ..	TG/1
Brassica napus L.	TG/36	Juglans regia L.	TG/125	Ribes grossularia L.	TG/5
Brassica napus L. var. napobrassica (L.) Rchb.	TG/89	Juniperus L.	TG/103	Ribes nidigrolaria	TG/1
Brassica oleracea L. var. bullata DC.	TG/48	Kalanchoë blossfeldiana v. Poelln.	TG/78	Ribes nigrum L.	TG/4
Brassica oleracea L. var. capitata L. f. alba DC.	TG/48	Lachenalia Jacq. f. ex Murray.	TG/126	Ribes niveum Lindl.	TG/5
Brassica oleracea L. var. capitata L. f. rubra (L.) Theil.	TG/48	Lactuca sativa L.	TG/13	Ribes sylvestre (Lam.) Mert. & W. Koch	TG/5
Brassica oleracea L. var. - gongylodes L.	TG/65	Lagerstroemia indica L.	TG/95	Ribes uva-crispa L.	TG/5
- sabellica L.	TG/90	Lavandula angustifolia Mill. .	-	Rosa L.	TG/1
- sabauda L.	TG/48	Lavandula x burnatii Briq. ...	-	Rubus idaeus L.	TG/4
Brassica oleracea L. convar. botrytis (L.) Alef. var.	-	Leucadendron R. Br.	TG/127	Rubus subgenus Eubatus Sect. Moriferi & Ursini	TG/7
- botrytis	TG/45	Leucospermum R. Br.	TG/128	Saintpaulia ionantha H. Wendl.	TG/1
- cymosa Duch.	-	Lilium L.	TG/59	Salix L.	TG/7
Brassica oleracea L. convar. . oleracea var. gemmifera DC. .	TG/54	Limonium Mill.	-	Schlumbergera Lem.	TG/1
Brassica pekinensis L.	TG/105	Linum usitatissimum L.	TG/57	Scorzonera hispanica L.	TG/1
Brassica rapa L. emend. Metzg.	TG/37	Lolium multiflorum Lam.	TG/04	Secale cereale L.	TG/5
Calluna vulgaris (L.) Hull. ..	TG/94	Lolium perenne L.	TG/04	Solanum melongena L.	TG/1
Capsicum annuum L.	TG/76	Lupinus albus	TG/66	Solanum tuberosum L.	TG/2
Carthamus tinctorius L.	TG/134	Lupinus angustifolius	TG/66	Sorghum bicolor L.	TG/1
Castanea sativa Mill.	TG/124	Lupinus luteus	TG/66	Spathiphyllum Schott	TG/1
Chrysanthemum spec.	TG/26	Lycopersicon lycopersicum (L.) Karst. ex. Farw.	TG/44	Spinacia oleracea L.	TG/5
Cicer arietinum L.	-	Macadamia integrifolia Maiden et Betcher	TG/111	Stalice	-
Cichorium indivia L.	TG/118	Macadamia tetraphylla L.A.S. Johnsten	TG/111	Streptocarpus X hybridus Voss	TG/4
Cichorium intybus L.	-	Malus Mill.	TG/14	Thuya occidentalis L.	TG/7
Citrullus lanatus (Thunb.) Matsum. et Nakai	-	Mangifera indica L.	TG/112	Trifolium pratense L.	TG/0
Citrus L.	TG/83	Medicago sativa L.	TG/06	Trifolium repens L.	TG/3
Corylus avellana L.	TG/71	Medicago X varia Martyn	TG/06	Triticum aestivum L.	TG/0
Corylus maxima Mill.	TG/71	Musa acuminata Colla	TG/123	Triticum durum Desf.	TG/1
Cucumis melo L.	TG/104	Narcissus L.	TG/87	Tulipa L.	TG/1
Cucumis sativus L.	TG/61	Oenothera L.	-	Vaccinium corymbosum	TG/1
Cucurbita maxima Duch	-	Olea europaea L.	TG/99	Vaccinium myrtillus L.	TG/1
Cucurbita moschata	-	Ornithogalum L.	TG/131	Vaccinium vitis-idaea L.	TG/1
Cucurbita pepo L.	TG/119	Oryza sativa L.	TG/16	Valerianella eriocarpa Desv. .	TG/7
Cydonia Mill. sensu stricto ..	TG/100	Pelargonium grandiflorum hort. non Willd.	TG/109	Valerianella locusta L.	TG/7
		Pelargonium peltatum hort. non (L.) L'Hérit. ex Ait. ..	TG/28	Vicia faba L.	TG/0
		Pelargonium zonale hort. non (L.) L'Hérit. ex Ait. ..	TG/28	Vicia sativa L.	TG/3
		Persea americana Mill.	TG/97	Vitis L.	TG/5
		Petroselinum crispum (Mill.) Nym. ex- A.W. Hill	TG/136	Welgela Thunb.	-
				X Triticosecale Witt.	TG/1
				Zea mays L.	TG/0
				Zygocactus K. Schum.	TG/1

ANNEX IV/ANNEXE IV/ANLAGE IV

NOTIONS OF RAPE VARIETIES/NOTION DE VARIETE DE COLZA/SORTENBEGRIFFE FUER RAPS

Text of paragraph 56 of document TC/27/3, reflecting the changes proposed by the experts from France:

56. The TWA noted the outcome of the meeting of the Subgroup on Rape which had distinguished the following three groups of varieties:

- (i) line varieties and narrowed populations resulting from the same progenies but differing by some generations;
- (ii) hybrid varieties (from controlled cross-pollination of lines);
- (iii) synthetic varieties (constituted from lines and a fixed number of generations of multiplications).

The Subgroup had neither been able to come to an agreement on the modalities of the testing of uniformity, nor on the submission of unthreshed plants. It had been agreed that each member State would indicate its procedure and the tolerances for uniformity. In addition, a ring test was foreseen with material of three varieties at present under application in several countries. In this ring test, varieties would be tested under two systems: (i) as line varieties with unthreshed plants and (ii) as allogamous varieties (with relative uniformity). The Subgroup agreed to observe the content of glucosinolate only on seed harvested from one single plot in order to obtain directly comparable and representative data of each variety under study. It was planned to hold the next meeting in France in October. At that meeting, the Subgroup would have to study the data collected on the assessment of uniformity, try to find a solution for synthetic varieties, go through the Table of Characteristics and study the uniformity requirements for hybrid varieties.

* * * * *

Texte du paragraph 56 du document TC/27/3, reflétant les modifications proposées par les experts de la France:

56. Le TWA a pris note des résultats de la réunion du Sous-groupe sur le colza, qui avait recensé les trois groupes de variétés suivants :

- i) variétés lignée et populations à base génétique étroite, de même ascendance mais présentant quelques générations de différence;
- ii) variétés hybrides (obtenues par fécondation croisée dirigée de lignées);
- iii) variétés synthétiques (constituées à partir de lignées et d'un nombre déterminé de générations de multiplications).

Le sous-groupe n'a pas été en mesure de trouver un accord sur les modalités d'examen de l'homogénéité ni de convenir d'une fourniture de plantes non battues. Il a été convenu que chaque Etat membre indiquerait sa procédure et les tolérances en matière d'homogénéité. En outre, il est prévu de procéder à

des examens parallèles avec du matériel de trois variétés dont la protection est actuellement demandée dans plusieurs pays. Les variétés seraient examinées selon deux systèmes : i) en tant que variétés lignée avec des plantes non battues et ii) en tant que variétés allogames (d'homogénéité relative). Le sous-groupe a convenu que la teneur en glucosinulates ne serait observée que sur des semences récoltées sur une même parcelle afin d'obtenir des informations directement comparables et représentatives de chaque variété en étude. Il est prévu que la prochaine réunion ait lieu en France, en octobre. A cette réunion, le sous-groupe devra étudier les données réunies au sujet de l'évaluation de l'homogénéité, tenter de trouver une solution pour les variétés synthétiques, examiner le tableau des caractères et étudier les exigences en matière d'homogénéité pour les variétés hybrides.

* * * * *

Text des Absatzes 56 des Dokuments TC/27/3, der die von den französischen Experten vorgeschlagenen Aenderungen enthält.

Sortenbegriffe für Raps

56. Die TWA nahm vom Ergebnis der Untergruppensitzung für Raps Kenntnis, die die folgenden drei Sortengruppen unterschieden habe:

(i) Liniensorten und engere Populationen, die sich aus den gleichen Nachkommen (progenies) ergeben, sich aber durch einige Generationen unterscheiden;

(ii) Hybridsorten (erhalten durch kontrollierte Fremdbefruchtung von Linien);

(iii) synthetische Sorten (gebildet aus Linien und einer festgelegten Anzahl Vermehrungsgenerationen).

Die Untergruppe konnte weder eine Uebereinstimmung über die Modalitäten der Prüfung auf Homogenität erzielen, noch über das Einreichen von ungedroschenen Pflanzen. Es wurde beschlossen, dass jeder Verbandsstaat sein Verfahren und die Homogenitätstoleranzen angeben sollte. Ausserdem wurde eine Ringprüfung mit Material von drei Sorten ins Auge gefasst, die zur Zeit in mehreren Ländern durchgeführt wird. Bei dieser Ringprüfung würden die Sorten nach zwei Systemen geprüft werden: i) als Liniensorten mit ungedroschenen Pflanzen und ii) als fremdbefruchtende Sorten (mit relativer Homogenität). Die Untergruppe kam überein, den Glukosinulatgehalt nur an Saatgut zu erfassen, das von einer einzelnen Parzelle geerntet wurde, um direkt vergleichbare Informationen zu erhalten, die für jede in der Prüfung stehende Sorte repräsentativ sind. Die nächste Sitzung ist für Oktober in Frankreich geplant. In dieser Sitzung hat die Untergruppe die für die Beurteilung der Homogenität gesammelten Daten zu prüfen, eine Lösung für synthetische Sorten zu finden, die Merkmalstabelle zu überarbeiten und die Homogenitätsanforderungen für Hybridsorten zu prüfen.

[Annex V follows/
L'annexe V suit/
Anlage V folgt]

ANNEX V/ANNEXE V/ANLAGE V

LIST OF CLASSES FOR VARIETY DENOMINATION PURPOSES*

(Recommendation 9 of the UPOV Recommendations on Variety Denominations (document UPOV/INF/12))

LISTE DES CLASSES AUX FINS DE LA DENOMINATION DES VARIETES*

(Recommandation 9 des Recommandations de l'UPOV relatives aux dénominations variétales (document UPOV/INF/12))

KLASSENLISTE FUR ZWECHE DER BEZEICHNUNG VON SORTEN*

(Empfehlung 9 der UPOV Empfehlungen für Sortenbezeichnungen (Dokument UPOV/INF/12))

Note: Classes which contain subdivisions of a genus may lead to the existence of a complementary class containing the other subdivisions of the genus concerned (example: Class 9 (Vicia faba) leads to the existence of another class containing the other species of the genus Vicia).

Note : Les classes contenant des subdivisions d'un genre peuvent entraîner l'existence d'une classe complémentaire contenant les autres subdivisions du genre concerné (exemple : La classe 9 (Vicia faba) entraîne l'existence d'une autre classe contenant les autres espèces du genre Vicia).

Anmerkung: Klassen, die Unterteilungen einer Gattung enthalten, können zum Bestehen einer zusätzlichen Klasse führen, die die anderen Unterteilungen der betreffenden Gattung enthält (Beispiel: Klasse 9 (Vicia faba) führt zum Bestehen einer anderen Klasse, die die sonstigen Arten der Gattung Vicia enthält).

Class 1 / Classe 1 / Klasse 1

Avena, Hordeum, Secale, Triticale, Triticum

Class 2 / Classe 2 / Klasse 2

Panicum, Setaria

Class 3 / Classe 3 / Klasse 3

Sorghum, Zea

Class 4 / Classe 4 / Klasse 4

Agrostis, Alopecurus, Arrhenatherum, Bromus, Cynosurus, Dactylis, Festuca, Lolium, Phalaris, Phleum, Poa, Trisetum

* Amended on/modifiée le/geändert am 10.18.1991

Class 5 / Classe 5 / Klasse 5

Brassica oleracea, Brassica chinensis, Brassica pekinensis

Class 6 / Classe 6 / Klasse 6

Brassica napus, B. campestris, B. rapa, B. juncea, B. nigra, Sinapis

Class 7 / Classe 7 / Klasse 7

Lotus, Medicago, Ornithopus, Onobrychis, Trifolium

Class 8 / Classe 8 / Klasse 8

Lupinus albus L., L. angustifolius L., L. luteus L.

Class 9 / Classe 9 / Klasse 9

Vicia faba L.

Class 10 / Classe 10 / Klasse 10

Beta vulgaris L. var. alba DC., Beta vulgaris L. var. altissima

Class 11 / Classe 11 / Klasse 11

Beta vulgaris ssp. vulgaris var. conditiva Alef. (syn.: Beta vulgaris L. var. rubra L.), Beta vulgaris L. var. cicla L., Beta vulgaris L. ssp. vulgaris var. vulgaris

Class 12 / Classe 12 / Klasse 12

Lactuca, Valerianella, Cichorium

Class 13 / Classe 13 / Klasse 13

Cucumis sativus

Class 14 / Classe 14 / Klasse 14

Citrullus, Cucumis melo, Cucurbita

Class 15 / Classe 15 / Klasse 15

Anthriscus, Petroselinum

Class 16 / Classe 16 / Klasse 16

Daucus, Pastinaca

Class 17 / Classe 17 / Klasse 17

Anethum, Carum, Foeniculum

Class 18 / Classe 18 / Klasse 18

Bromeliaceae

Class 19 / Classe 19 / Klasse 19

Picea, Abies, Pseudotsuga, Pinus, Larix

Class 20 / Classe 20 / Klasse 20

Calluna, Erica

Class 21 / Classe 21 / Klasse 21

Solanum tuberosum L.

Class 22 / Classe 22 / Klasse 22

Nicotiana rustica L., N. tabacum L.

Class 23 / Classe 23 / Klasse 23

Helianthus tuberosus

Class 24 / Classe 24 / Klasse 24

Helianthus annuus

Class 25 / Classe 25 / Klasse 25

Orchidaceae

Class 26 / Classe 26 / Klasse 26

Epiphyllum, Rhipsalidopsis, Schlumbergera, Zygocactus

Class 27 / Classe 27 / Klasse 27

Proteaceae

[End of annex and of document/
Fin de l'annexe et du document/
Ende der Anlage und des Dokuments]